

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2020

### Délibération n° 2020-182- DC

Date d'affichage :  
**Le 16 novembre 2020**

Effectif statutaire : 81  
Membres en exercice : 81  
Quorum : 41  
Présents : 61  
Excusé(s) : 9  
Dont représenté(s) : 7  
Absent(s) : 11

Nombre de votants : 68  
-----

Secrétaires de séance :

Grégory PIERRE et Guy BERTIN

Le douze novembre deux mille vingt à 17 heures 15, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis au Parc d'exposition du Breil - avenue du Breil - 49400 Saumur, sur convocation faite par Monsieur Jackie GOULET, Président, le cinq novembre deux mille vingt.

#### Présents : (61)

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHAUD, Sophie METAYER, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND, Loïc BIDAULT, Arlette BOURDIER, Laurence CAILLAUD, Christophe CARDET, Bruno CHEPTOU, Michel DELPHIN, Stéphanie ELIE, Dominique GACHET, Colette GAGNEUX, Béatrice GUILLON, Bernard HENRY, Didier HUCHEDÉ, Sylvain LEFEBVRE, Claudie MARCHAND, Marc-Antoine NERON, Noël NERON, Nicole PEHU, Bruno PROD'HOMME.

#### Dont suppléé(s) remplacé(s) :

Aïain BOURDIN par Laurent FERTE, Fabrice BARDY par Marie-Odile LE MERCIER

#### Excusés : (9)

Christian RUAULT, Gilles ROUSSILLAT, Pierre-Yves DELAMARE, Gilles BARDIN, Bertrand CHANDOUINEAU, Marie-Luce DURAND, Géraldine LE COZ, Teddy LOCHARD, Nathalie SECOUÉ

#### Dont excusés ayant donné pouvoir : (7)

Gilles ROUSSILLAT à Isabelle ISABELLON, Pierre-Yves DELAMARE à Gilles TALLUAU, Gilles BARDIN à Rodolphe MIRANDE, Marie-Luce DURAND à Jérôme HARRAULT, Géraldine LE COZ à Thomas GUILMET, Teddy LOCHARD à Isabelle DEVAUX, Nathalie SECOUÉ à Michel DELPHIN.

#### Absents : (11)

Yann PILVEN Le SEVELLEC, Thierry MORISSET, Jeannick CANTIN, Pierre de BOUTRAY, Emmanuel BRAULT, Gaëlle FAURE, Benoit LAMY, Nathalie LIEBAULT, Nathalie MORON, Sylvie TAUGOURDEAU, Patricia VILLARME

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2021 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE (CASVL)

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.

Sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport sur les orientations budgétaires précise les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des recettes aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels) ainsi que la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat.

Sur la base de ce rapport, le débat d'orientations budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

### 1. Contexte économique

#### 1.1. Un contexte économique structurellement déprimé malgré des taux de croissance élevés en 2021

Après le choc initial de la crise sanitaire, la sortie du confinement, progressive et différente selon les pays, a entraîné partout un net rebond de l'activité. Mais la durée et l'ampleur de ce rebond restent incertaines, comme l'évolution de la pandémie.

Avec la levée du confinement, deux mécanismes contraires sont à l'œuvre. A très court terme, le retour au travail et le déblocage de l'épargne forcée des ménages provoquent un rebond qui, aux Etats-Unis et en zone euro, est plus marqué pour la consommation que la production, à l'inverse de la Chine.

Pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020.

Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon de nos perspectives à moyen terme.

Face à la crise, les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

## 1.2. Un rebond de la croissance de l'économie française en 2021

Le ministère de l'Économie envisage un rebond du PIB de 8 % en 2021, « hors effet du plan de relance à venir ». La reprise graduelle entamée mi-2020 se poursuivrait au cours de l'année 2021, soutenue par les mesures du gouvernement, précisant toutefois que le PIB en 2021 demeurerait inférieur d'environ 4 % à son niveau de 2019. Il s'agit de prévisions plus optimistes que celles du FMI (+7,3 %) ou de la Banque de France (+7 %).

La reprise serait portée par le dynamisme de la demande intérieure, avec un rebond de la consommation des ménages alimenté par la vigoureuse reprise de la consommation observée à partir du 11 mai, début du déconfinement, et par la résistance du pouvoir d'achat en grande partie préservée par les mesures de soutien prises par le gouvernement.

En revanche, l'investissement resterait plus sensiblement en retrait de son niveau antérieur, l'incertitude sur les perspectives financières et économiques continuant de peser. Une hausse de la croissance des investissements de 20 % est estimée, ces derniers restant nettement inférieurs à leur haut niveau de 2019.

Les échanges commerciaux se redresseraient, attendant une nette croissance des exportations en biens ainsi que des importations. À noter que le tourisme se redresserait plus partiellement, restant sur l'ensemble de l'année en deçà des niveaux de 2019, reflétant une persistance des incertitudes.

## 1.3. La situation économique du Saumurois

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est le deuxième plus grand territoire de la région des Pays de la Loire en termes de superficie et se classe parmi l'un des 10 EPCI les plus peuplés de la région des Pays de la Loire.

Il compte 99 529 habitants ce qui représente 12,2 % des résidents du département de Maine-et-Loire. Le territoire est subdivisé en 45 communes.

Sa population active est estimée à 58 721 de personnes de 15 ans ou plus. Le taux d'activité est de 75,6 % avec un taux d'emploi estimé à 65%.

Il dispose de près de 40 000 emplois très diversifiés (services, agriculture, industrie, commerce et construction).

Son taux de chômage s'élève à 7,9 %, il a enregistré une baisse de 0.9 point sur un an (entre le deuxième trimestre 2019 et celui de 2020).

10 335 personnes sont en recherche active d'un emploi (catégories ABC). 5 572 d'entre eux sont sans emploi (catégorie A).

Les données sur le marché du travail du deuxième trimestre 2020 sont impactées par la crise sanitaire de la Covid-19. Les chiffres de la demande d'emploi arrêtés au 30 juin 2020 reflètent le blocage de l'activité économique du marché du travail en raison du confinement.

La demande d'emploi des catégories A a augmenté, au 30 juin 2020, de 20,5 % par rapport à l'année précédente (22,9 % pour le Maine-et-Loire, 26,1 % pour la région des Pays de la Loire, 17,9 % pour la France métropolitaine), en raison du confinement jusqu'au 11 mai 2020.

En particulier, les personnes employées en contrat d'intérim ou en CDD ont perdu leur emploi et ont été massivement inscrits en catégorie A. Ce phénomène explique aussi la baisse observée en catégories B et C, qui regroupe des demandeurs d'emploi d'ordinaire partiellement occupés, ce qui n'a pu être le cas.

En termes d'offres d'emploi enregistrées auprès de Pôle emploi, les employeurs ont proposé près de 4 100 offres d'emploi (en cumul sur un an, situation au 30 juin 2020). L'offre d'emploi durable pèse près de 47%.

## 2. Les finances locales sous le signe de la crise et des incertitudes

### 2.1. Les mesures de soutien aux collectivités proposées dans la loi de finances rectificative n°3

Promulguée cet été, la troisième loi de finances rectificative a mis en place une « **clause de sauvegarde** » pour les communes et les intercommunalités qui sont confrontées cette année à une réduction significative de leurs recettes fiscales et domaniales.

**Le dispositif agissant de façon globale, les pertes de recettes (taxe de séjour, versement mobilité, produit des services) sont finalement compensées par la progression des impôts locaux et nous prive de cette compensation.**

La loi de finances rectificative vient majorer la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** à destination des collectivités du bloc communal à hauteur d'un **milliard d'euros supplémentaire**. Il s'agit d'aider les collectivités à s'engager dans des projets locaux. Dans la pratique, l'enveloppe supplémentaire de DSIL est destinée à soutenir des projets autour de la résilience sanitaire, de la transition écologique et de la rénovation du patrimoine public. Sur les cinq dossiers déposés pour un montant global de travaux de 1 830 741 € aucun n'a été retenu.

Par dérogation au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre peuvent instituer un **dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.**

C'est ainsi, qu'au conseil du 30 juillet 2020, une délibération a instauré ce dégrèvement qui fait état d'un impact confirmé par les services des finances publiques sur les recettes fiscales de l'ordre de 210 000 € compensée à hauteur de 50 % par l'Etat, soit un coût net de la mesure chiffré à **105 000 € pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.**

Également, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé le **report du recouvrement des reversements des taxes de séjour perçues au titre des 3 premiers trimestres de l'année 2020**. Par exemple, le recouvrement de la taxe de séjour due au titre du 3ème trimestre 2020 est reporté au plus tard au 15 novembre 2020 (au lieu du 20 octobre). Il n'a pas été décidé d'exonérer totalement les redevables au titre de la taxe de séjour comme le prévoyait la loi.

Par ailleurs, la **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire participe au fonds territorial d'aide aux petites entreprises en difficulté à hauteur de 200 000€ en avance remboursable.**

### 2.2. Projet de loi de finances pour 2021, sous le signe de la relance économique

Il n'est **pas prévu de reconduction en 2021 de la « clause de sauvegarde »** en faveur du bloc communal. Au total, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 ne met en place aucun nouveau dispositif d'aide.

Malgré la crise qui touche les finances publiques, l'État accordera en 2021 le **même montant de dotation globale de fonctionnement (DGF)** que cette année, conformément aux engagements pris par l'exécutif en début de mandat. À l'intérieur de l'enveloppe, la **dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) doivent augmenter chacune de 90 millions d'euros**, exactement comme en 2020.

Pour financer la croissance de certaines dotations, quelques autres dotations ciblées vont être amputées à hauteur de 50 millions d'euros (un montant faible au regard de ces dernières années). Les départements et les régions vont faire les frais de ce raboutage des "variables d'ajustement", chacun de ces niveaux de collectivités devant renoncer à 25 millions d'euros.

S'agissant des **dotations destinées à l'investissement local**, le gouvernement joue là aussi la carte de la **stabilité en 2021**. 150 millions d'euros sont inscrits pour le financement de la dotation politique de la ville (DPV). Quant à la **dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**, elles doivent s'élever respectivement à **1,046 milliard et 570 millions d'euros** l'an prochain. Pour rappel, la DSIL a été abondée d'1 milliard d'euros en 2020. Cette mesure de la loi de finances rectificative du 30 juillet est déjà mise en œuvre : le gouvernement aurait déjà débouqué 400 millions d'euros de crédits de paiement.

Le PLF est l'occasion pour l'exécutif de tirer les conséquences de la réforme de la fiscalité locale qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain. Un article particulièrement technique du projet de loi introduira un dispositif de "neutralisation" des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation. L'impact de la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par de nouvelles ressources ne se fera sentir qu'en 2022. Officiellement, le gouvernement veut se donner la possibilité de réaliser des ajustements dans le PLF 2022.

Dans le cadre du plan de relance, s'ajoute la **baisse prévue des impôts de production, pour environ 10 milliards d'euros l'an prochain.**

Pour alléger la fiscalité foncière sur les entreprises industrielles et améliorer la compétitivité des entreprises françaises et l'attractivité du territoire en affectant favorablement les décisions d'implantation, le PLF 2021 prévoit de diviser par deux les taux s'appliquant au prix de revient, soit une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers. Ainsi, l'allègement d'impôt s'élève à **1,75 milliards d'euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) payée par le secteur industriel et 1,54 milliards d'euros pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).**

Il est prévu de **compenser intégralement les collectivités locales de la perte de ressource par l'institution d'un prélèvement sur les recettes de l'État qui inclura la dynamique des bases.** La compensation versée aux collectivités sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020. **Cette mesure sera mise en œuvre dès 2021 et de manière pérenne.**

Selon le gouvernement, cette mesure concerne 32 000 entreprises pour 86 000 établissements.

Est également prévue la **suppression de la part régionale de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à hauteur de 7,5 milliards d'euros qui sera remplacée par une fraction de TVA égale au montant de CVAE perçue par les régions en 2020.** Cela impliquera une adaptation du produit de la CVAE entre les collectivités bénéficiaires, le volume total diminuant. Ainsi, la fraction des collectivités du « bloc local » passera de 26,5 % à 53 % et celle des départements de 23,5 % à 47 %.

En parallèle, la CET (qui regroupe la CVAE et la CFE) verra également son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 3 à 2 % « afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement », selon l'exposé des motifs du PLF 2021.

Cette baisse des impôts de production constitue la principale mesure fiscale de ce projet de budget, qui poursuit par ailleurs la suppression progressive de la taxe d'habitation. La réduction de l'impôt sur les sociétés est aussi maintenue. On ne trouve aucune hausse d'impôt dans ce PLF 2021.

### **3. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**

#### **3.1. Les perspectives financières 2021-2026**

La préparation du budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est certes un exercice technique, mais surtout doit être la traduction budgétaire fidèle des orientations politiques de l'exécutif nouvellement élu. C'est là que doivent se lire, pour l'année 2021 et les suivantes, les trois priorités du nouveau mandat : l'économie, qui doit impérativement mobiliser nos moyens et notre énergie ; le service au public, afin de créer ou renforcer partout sur le territoire nos conditions d'attractivité ; l'écologie, qui continue d'offrir des opportunités en matière de qualité de vie, d'emploi et d'innovation.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'élaborer un budget global de fonctionnement qui, cette année encore, exigera la solidarité de l'ensemble des acteurs et au sein duquel chacun devra contribuer à la diminution progressive des charges de fonctionnement. Cette diminution des charges de fonctionnement, au-delà de répondre à une exigence d'utilisation toujours plus optimisée des comptes publics et de meilleure organisation du service public, est l'une des clés pour permettre à la collectivité d'investir davantage et donc, in fine, de participer plus activement au développement du territoire.

#### **3.2. La prospective financière (chaîne d'épargne)**

Les orientations budgétaires de 2021 rendent ainsi indispensable la poursuite de l'effort de gestion raisonnée, solidaire et responsable, passant par la reconduction des objectifs financiers généraux que sont :

- Un Taux d'Épargne Brute ne descendant pas au-dessous de 9 % comme objectif de gestion (il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant)
- Une Capacité de Désendettement au maximum de 8 ans

Ainsi, suite à une lettre de cadrage envoyée le 18/08/2020 et dans le cadre des entretiens budgétaires établis fin septembre, la prospective est établie avec les évolutions suivantes :

## **Fonctionnement**

### Recettes de gestion :

➤ Produits des services et du domaine

CA 20 = BP20 - recettes piscines + recettes masques Etat

CA 21 à CA 26 : + 1% / an + produits des activités ENR à partir de 23

➤ Recettes fiscales

CA 20 = bases prévisionnelles 20 notifiées - dégrèvement CFE (105 000€), taxe de séjour : 300 000€, FPIC : + 50 000€ par rapport au CA 19

CA 21 = fiscalité ménages, CFE et IFER : + 1%, stabilité de la TASCOM, CVAE : -2%, taxe de séjour : 400 000€, TF des ZAE : + 20 000€, stabilité du FPIC

CA 22 = fiscalité ménages, CFE et IFER : + 1%, stabilité de la TASCOM et de la CVAE, taxe de séjour : 500 000€, TF des ZAE : + 20 000€, stabilité du FPIC

CA 23 = fiscalité ménages, CFE et IFER : + 1%, stabilité de la TASCOM et de la CVAE, taxe de séjour : 600 000€, TF des ZAE : + 20 000€, stabilité du FPIC, instauration de la taxe GEMAPI pour 1M d'€

CA 24 à CA 26 = fiscalité ménages, CFE et IFER : + 1%, stabilité de la TASCOM, de la CVAE, de la taxe de séjour, du FPIC et de la taxe GEMAPI, TF des ZAE : + 20 000€

➤ Dotations de l'État

CA 20 = bases notifiées 20

CA 21 à CA 26 : - 0,5 de dot. d'interco et -1,5% de dot. de compensation en 21 puis stabilité jusqu'en 2026

### Dépenses de gestion :

➤ Charges à caractère général

CA 20 = 95 % du BP 20 avec + 400 000€ par rapport au CA 19 liés aux OPAH

CA 21 à CA 26 : -1,5% / an + 300 000€ de frais de fonctionnement piscine de Longué à partir de 23

➤ Charges de personnel

CA 20 = BP 20

CA 21 à CA 26 : + 1% / an

➤ Atténuations de produits

CA 20 à CA 26 : stabilité du FNGIR et des attributions de compensation

➤ Autres charges de gestion courante

CA 20 = BP 20 soit + 2M d'€ de subventions d'éq. budgets annexes dont 400 000€ pertes VM par rapport au CA 19

CA 21 à CA 26 : Subventions d'équilibre des budgets annexes à 2,1M d'€ + subventions versées et contributions : + 0% / an

### Soldes financiers, exceptionnels et provisions :

CA 20 = BP 20 soit + 1,2M d'€ remboursement assurance (sinistre Dôme) + 967 000€ reprise sur provisions par rapport au CA 19

CA 21 : 400 000€ remboursement assurance (sinistre centre aquatique Doué)

CA 22 à CA 26 : 150 000€ remboursement assurance

## **Investissement**

### Dépenses et recettes d'investissement :

- Référence programmation pluriannuelle des investissements jointe, en annexe, au présent document.

## **Dettes**

Dettes nouvelles à contracter sur la période 2021-2026 : environ 23,5 M€.

	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €
<b>Recettes de gestion</b>	41 539 932	41 339 371	41 641 898	42 017 180	43 427 308	43 557 651	43 811 198	44 066 944
dont impôts et taxes (R73)	27 366 326	27 505 267	27 833 683	28 153 796	29 475 911	29 520 256	29 717 242	29 916 163
<b>Dépenses de gestion</b>	34 173 260	37 678 450	37 328 572	37 303 358	37 581 264	37 557 184	37 535 965	37 517 588
dont dépenses de personnel (D012)	9 392 284	9 600 004	9 800 001	9 898 001	9 996 981	10 096 951	10 197 921	10 299 900
<b>Épargne de gestion</b>	7 366 672	3 660 921	4 313 326	4 713 822	5 846 044	6 000 467	6 275 233	6 549 356
Intérêts de la dette existante	654 437	610 000	560 000	484 000	410 000	340 000	270 000	200 000
Intérêts de la dette nouvelle	0	0	0	0	61 640	100 158	119 031	121 380
Soldes financiers, except. & provisions	- 778 869	2 145 497	378 497	128 497	128 497	128 497	128 497	128 497
<b>Épargne brute (CAF)</b>	5 933 366	5 196 418	4 131 823	4 358 319	5 502 901	5 688 806	6 014 699	6 356 473
Amortissement capital dette existante	2 063 541	2 052 000	2 040 000	2 057 000	1 930 000	1 947 000	1 934 000	1 566 000
Amortissement capital dette nouvelle	0	0	0	0	484 997	813 879	1 005 684	1 077 673
<b>Taux d'épargne brute</b>	14,28 %	12,57 %	9,92 %	10,37 %	12,67 %	13,06 %	13,73 %	14,42 %
<b>Épargne nette (CAF Nette)</b>	3 869 825	3 144 418	2 091 823	2 301 319	3 087 904	2 927 927	3 075 015	3 712 800
<b>Dépenses d'investissement (hors D16)</b>	9 397 792	10 000 000	15 380 000	17 960 000	15 450 000	10 830 000	7 470 000	6 720 000
<b>Recettes d'investissement (hors R16)</b>	1 774 124	5 660 481	5 930 411	5 305 416	5 457 327	3 942 664	2 997 923	1 954 000
<b>Besoin financement de l'investissement</b>	7 623 668	4 339 519	9 449 589	12 654 584	9 992 673	6 887 336	4 472 077	4 766 000
Emprunt	14 232	0	0	10 273 261	6 904 769	3 959 409	1 397 062	1 053 200
<b>Encours de dette au 31/12</b>	18 247 473	16 195 473	14 155 473	22 371 734	26 861 506	28 060 036	26 517 414	24 926 941
<b>Dette / Épargne brute</b>	3	3	3	5	5	5	4	4

A l'issue de la période faisant l'objet de cette prospective (2026), la dette s'établirait à 249€/habitant.

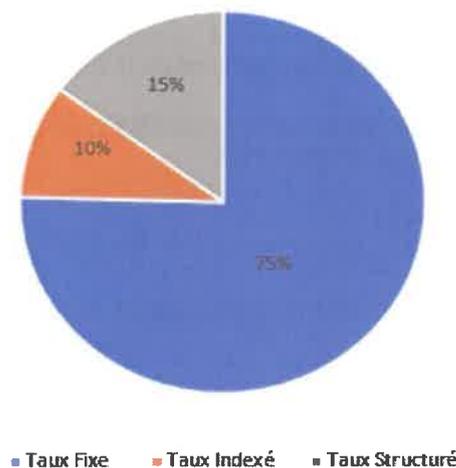
#### 4. La dette

L'encours de la dette du budget principal au 01/01/2021 s'établit à 16 209 536 €, soit à 154€ par habitant. La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 303 € par habitant.

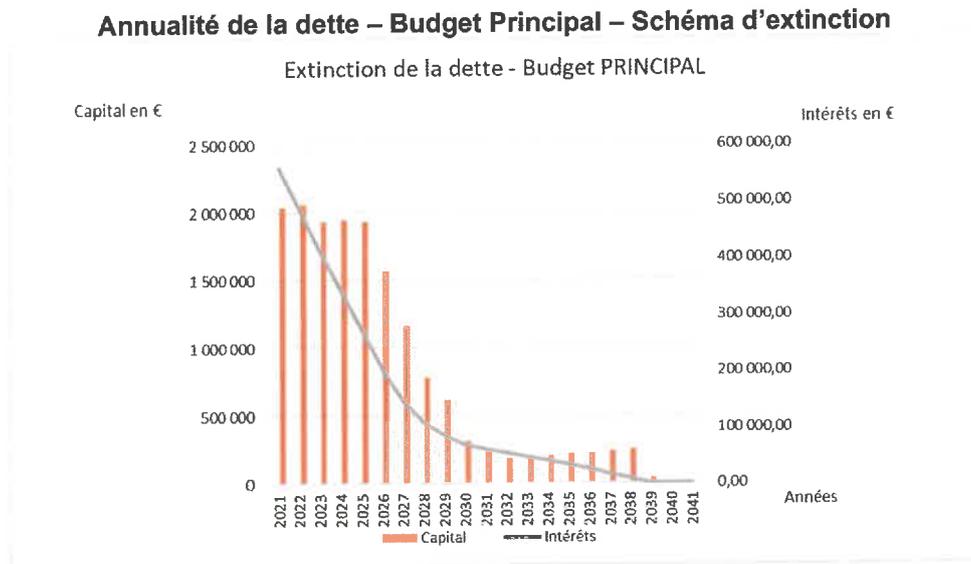
Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement. Le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne est de 3 années en 2021. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans), au seuil d'alerte (10 ans) ou au seuil indépassable (15 ans).

La dette du budget principal, entièrement contractée en devise euro, est composée à 75% d'emprunts à taux fixe (12 230 868 €), 10% d'emprunts à taux indexés (1 562 000 €), et 15% d'emprunts à taux structurés (2 416 666 €).

#### Structure de la dette 2021 BUDGET PRINCIPAL



Parmi les emprunts dits « structurés », il est à noter que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose dans son stock de dette d'un emprunt « revolving » contracté en décembre 2005 auprès de la BFT (repris par le CACIB en 2012) pour un montant de 5 750 000€ jusqu'en 2026. Le capital restant dû au 1er janvier 2021 sur le budget principal est de 2 150 000€. Cet emprunt est maîtrisé, et est suivi de manière active pour étudier les conditions d'une sortie éventuelle.



La dette s'éteint réellement en 2052 et non en 2040 comme retracé dans le graphique mais de 2040 à 2052, il s'agit de la comptabilisation d'un bail à construction de 4517€/an.

## 5. Les orientations budgétaires pour 2021

Avec les éléments de contexte énoncés, il s'agit d'élaborer un budget qui fasse la meilleure évaluation possible des charges et des recettes de la collectivité.

Le budget primitif 2021 qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire concrétisera les axes suivants :

### 5.1. L'économie

Le développement économique est et doit être une priorité. C'est bien lui qui doit permettre la création d'emplois et la production de richesses, elles-mêmes conditions nécessaires d'un développement social et culturel plus juste, plus équitable et plus harmonieux. De ce point de vue, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de mettre en place un plan stratégique capable de développer, d'accompagner et de soutenir l'ensemble des filières économiques présentes sur le territoire : l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tertiaire, le tourisme et le patrimoine, l'agriculture et la ruralité (et notamment la filière bois et la filière cheval), filières auxquelles s'ajoute nécessairement une politique forte en matière d'emploi, de formation et d'insertion. En soutenant toutes ces filières, c'est bien la totalité du territoire qui est visé, dans sa globalité autant que dans la richesse de ses attributs particuliers et localisés.

À ce titre, il est à noter qu'étant donné les caractéristiques statistiques, le dynamisme économique et le regain d'attractivité ont permis à notre Communauté d'Agglomération, après dépôt de son dossier auprès de l'État, et de la Région des Pays de la Loire, d'être reconnue comme Territoire d'Industrie. Notamment pour le commerce, l'artisanat et la valorisation du patrimoine, elle avait déjà été labellisée « Action Cœur de Ville » avec la Ville de Saumur ; elle est également candidate au label « Économie circulaire » de la Région Pays-de-la-Loire et de l'ADEME. Ces labels démontrent la multiplicité des atouts du territoire autant que la réactivité de notre collectivité à intervenir activement sur de nombreux sujets économiques et à obtenir des aides.

#### A) Le développement économique

Aussi, l'objectif est de nous donner des moyens à la hauteur de nos ambitions en matière de développement économique :

En investissant dans le foncier et l'immobilier pour répondre au dynamisme local avec :

- ~~Lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour finaliser les acquisitions foncières. Lancement d'une première tranche de travaux pour ouvrir à l'urbanisation sur 4,5 ha concernant l'extension de la ZA du Champ Blanchard à Distré,~~
- Finalisation des phases pré\_opérationnelles concernant la réalisation de la ZA Ecoparc Sud à Saumur et préparation du lancement des travaux pour l'ouverture à l'urbanisation d'une première phase de 6ha.
- Conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la SNCF dans la perspective de la réalisation du barreau routier destinée à relier les entreprises situées hors ZI de Chacé et de Saint Cyr au CD 93 afin de faciliter le trafic routier et éviter le passage de ce dernier dans les lotissements de la commune de Chacé
- Engagement d'un travail de reconquête des friches industrielles principalement sur les ZAE de Saumur Val de Loire
- Investissement significatif en matière de construction d'ateliers et d'usines relais afin de répondre à la demande des entreprises et disposer sur l'ensemble des zones pôles de la CASVL de disponibilités immobilières. Cette politique sera développée en privilégiant des bâtiments responsables qui seront équipés en panneaux photovoltaïques. A noter également, la réception des travaux des 4 ateliers et des 2 usines lancées en 2020.
- Prorogation des arrêtés ministériel et préfectoral de la ZI de Méron avec définition du plan d'actions à mener et du calendrier afférent afin de préparer le renouvellement des arrêtés pour 2023

- En poursuivant la collaboration avec la Région des Pays de la Loire , compétente en matière de développement économique notamment pour l'élaboration du contrat Territoire d'Industrie de la Communauté d'Agglomération.
- En poursuivant le travail collaboratif de prospection et d'innovation avec Angers Technopôle.
- En se portant relais auprès des entreprises du territoire de Saumur Val de Loire des plans de relance portés par l'État et la Région des Pays de la Loire visant à soutenir l'économie locale.
- En inscrivant une nouvelle enveloppe de 300 000 € d'aides au profit du tissu économique Saumurois afin de favoriser l'investissement productif, la recherche et le développement.
- En poursuivant le déploiement de l'action Ecologie Industrielle Territoriale sur de nouvelles zones d'activités et auprès des entreprises.
- En concourant au déploiement industriel du projet Deep Data.
- En mettant en œuvre le dispositif FISAC afin de soutenir le développement de l'artisanat et du commerce des centres ville et des centres bourgs de la CASVL. L'objectif est d'accompagner une vingtaine de projets de développement d'entreprises.
- En soutenant le dispositif d'aide en faveur de la création et de la transmission d'entreprises Initiative Anjou par un nouvel abondement au fonds de prêt à hauteur de 25 000 €.
- En soutenant le secteur de l'artisanat dans une logique de proximité et de développement d'une offre immobilière adaptée.
- En engageant une étude de faisabilité pour la création d'une cour artisanale au sein du quartier prioritaire de Saumur.
- En réfléchissant à développer et/ou soutenir un projet de market place.
- En créant une offre immobilière de bureaux permettant l'implantation de nouvelles activités tertiaires sur le territoire de Saumur Val de Loire.
- En soutenant les projets en faveur des énergies renouvelables et notamment de la méthanisation et de la valorisation du CO2.
- En soutenant la filière équine et les projets d'infrastructures dédiés à travers la création du GIP Equestre.
- En poursuivant le programme d'actions et d'animations en lien avec la Chambre d'Agriculture destiné à favoriser l'installation transmission d'exploitations agricoles et de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial.
- En engageant une démarche visant à créer sur le territoire de Saumur Val de Loire une cuisine centrale dans une logique de circuits courts du « Champ à l'Assiette ».

En soutenant et développant l'économie touristique avec l'appui de la Société Publique Locale Saumur Val de Loire afin de renforcer et développer l'attractivité de la destination Saumur Val de Loire.

- En écrivant le nouveau format d'Anjou Vélo Vintage dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme.
- En amorçant le démarrage opérationnel du projet Loire à Vélo troglo en recrutant le maître d'œuvre.
- En développant de nouvelles liaisons cyclables visant à valoriser le patrimoine du territoire Saumur Val de Loire et se rattachant aux véloroutes nationales telles que la Loire à Vélo ou la Vélofrancette.

## **B) La formation, l'emploi et l'insertion**

Le développement économique doit impérativement s'accompagner d'une politique forte en matière de formation, d'insertion et d'emploi : si la baisse du taux de chômage doit être un objectif permanent, elle doit faire l'objet d'actions spécifiques en matière de rencontre de l'offre et de la demande, de retour à l'emploi ou encore de mobilités.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire soutiendra le déploiement de relais pour l'emploi sur l'ensemble des pôles de Saumur Val de Loire afin d'apporter un service d'information, de conseil et d'orientation pour l'emploi et la formation auprès de publics qui en sont éloignés.

L'action de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en faveur de l'insertion avec le soutien à la mission locale ainsi qu'aux chantiers d'insertion du Saumurois sera reconduite. La Communauté d'Agglomération compte également renforcer son action en faveur des clauses sociales dans les marchés publics et multiplier ainsi les chances de sortie positive des bénéficiaires par des actions ciblées.

L'expérimentation CLEFOP pour laquelle Saumur Val de Loire est territoire expérimental se poursuivra.

Par ailleurs, l'année 2021 sera consacrée à la préparation et l'entrée de l'ensemble des entités de formation au sein du Pôle de Formation du Saumurois pour lequel la Communauté d'Agglomération va assurer le rôle de gestionnaire exploitant.

## **C) Le numérique : le Très Haut Débit pour tous**

Le déploiement de la fibre optique, projet départemental, a été confié à l'opérateur de télécommunications Anjou Fibre, filiale de TDF, dans le cadre d'une délégation de service public.

Le syndicat Anjou Numérique, dont Saumur Val de Loire est adhérent, assure la maîtrise d'ouvrage du déploiement sur le territoire communautaire hors la ville de Saumur. En effet, le déploiement de la fibre optique est assurée par l'opérateur Orange sur cette dernière.

La Communauté d'Agglomération participe à la coordination du déploiement en tant que membre du syndicat Anjou Numérique, mais ne participe pas financièrement à ce projet.

## **5.2. L'écologie**

L'écologie constitue la seconde priorité de ce mandat. Elle doit être partout et tout le même : être une exigence de chaque instant. Essentielle en matière d'eau et d'assainissement, de déchets, de prévention des risques, de préservation des milieux naturels et aquatiques, elle l'est aussi en matière d'économie, d'agriculture, de mobilités, de solidarité ou d'aménagement. C'est parce qu'elle offre à notre territoire de nombreuses opportunités – créations d'emplois, innovations territoriales, possibilité d'en faire un marqueur fort, identitaire et distinctif de la Communauté d'agglomération en matière de qualité de vie, d'économie ou de tourisme – qu'elle doit faire l'objet non seulement d'un regard attentif mais aussi d'investissements et d'actions soutenues.

## **A) Environnement, Déchets et Transition énergétique**

### **Service public de gestion des déchets**

Dans un objectif de cohérence territoriale, la communauté d'agglomération poursuit son projet de reprise de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », d'harmonisation des services et du mode de financement.

Le budget 2021 a été construit dans la continuité de l'équilibre budgétaire global du service et de la fiscalité aupa-  
ravant, malgré les contraintes liées à l'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)  
et aux recettes de collecte sélective (incertitudes sur les soutiens des éco-organismes et recettes provenant de la  
vente des matériaux). Ainsi, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est ajusté à 9,5 M€, contre  
9,4 M€ en 2019. Ce montant a été défini en maintenant le taux moyen de la TEOM 2020 avec une majoration du  
taux d'inflation national appliqué aux valeurs locatives. Dès 2021, les taux de la TEOM seront lissés pour aboutir à  
un taux unique sur l'ensemble de la collectivité en 2025.

En 2021, l'harmonisation des services de collecte des ordures ménagères et des emballages sera poursuivie sur le  
territoire, et notamment sur les secteurs de Saumur et Montreuil-Bellay. Le budget de fonctionnement intègre les  
modifications de service à venir dans le cadre du contrat d'exploitation conclu avec la SPL Saumur Agglopropreté  
(conteneurisation, communication, modifications des collectes), sans augmentation du forfait.

La Communauté d'Agglomération est associée au projet de construction d'un centre de tri mutualisé pour les col-  
lectivités du Maine et Loire, situé à Saint Barthélemy d'Anjou. Cet outil industriel triera les premières tonnes d'em-  
ballages recyclables dès la fin d'année 2021.

Elle poursuit et renforce son programme d'actions pour valoriser et réduire les déchets. Des opérations de commu-  
nication sur le tri et la prévention sont conduites. Elle accompagne la collectivité dans l'élaboration et la mise en  
œuvre du Programme Local de Prévention et du Plan d'action Économie circulaire. De nombreuses actions seront  
ainsi menées auprès des différents publics (développement du compostage de proximité, de l'Écologie Industrielle  
Territoriale...).

Le programme d'investissement lié à la rénovation et la mise aux normes des 3 déchèteries transférées des syndi-  
cats sera poursuivi en 2021. Par ailleurs, des travaux sont prévus sur le centre d'environnement de Bellevue situé  
à Saint Lambert des Levées. La voirie d'accès au centre de transfert, datant de 1994, va être rénovée. De plus,  
constatant une affluence croissante sur le site, il est prévu d'installer un pont bascule en sortie de site pour fluidifier  
et sécuriser la circulation. Enfin, une réflexion sera menée sur l'installation d'une zone d'exploitation des collectes  
sur ce site.

## **Transition énergétique**

Le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été co-construit avec les acteurs du territoire. Il  
concerne la rénovation énergétique, la mobilité bas carbone, l'alimentation durable, la production d'énergie renou-  
velable, la sensibilisation du grand public, etc. Il a été arrêté par le Conseil Communautaire du 30 janvier 2020 et  
instruit par les autorités environnementales qui ont émis un avis sur le plan d'actions. Ce plan d'actions et les avis  
ont été mis en consultation du public de juillet à fin octobre. Le PCAET devra être validé dans sa version définitive  
à la fin 2020.

L'année 2021 sera donc consacrée à la mise en œuvre du programme d'actions avec les partenaires techniques et  
financiers en adéquation avec l'ingénierie et les moyens de chacun. Un travail de définition d'un plan de communi-  
cation et d'accompagnement sera également lancé avec l'aide d'un prestataire retenu fin 2020.

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Saumur se sont engagées conjointement dans une démarche de la-  
bellisation Cit'ergie en 2019 afin de structurer et renforcer leur politique énergie-climat dans un processus d'amélio-  
ration continue. L'ADEME accompagne financièrement et techniquement cette action. L'année 2021 sera consa-  
crée à la consolidation de la mise en œuvre des actions et la déclinaison opérationnelle afin de déposer une de-  
mande de labellisation en 2021 (objectif de labellisation Cap Cit'ergie ou Cit'ergie inscrit dans le Contrat d'Objectifs  
avec l'Ademe).

La Communauté d'Agglomération a signé un Contrat d'Objectifs « Territoire énergie Climat » avec l'ADEME pour 3  
ans. Ce contrat recense 11 actions concrètes qui contribuent à réduire les consommations d'énergie (suivi des bâti-  
ments communautaires, optimisation du parc de véhicules, accompagnement des particuliers,...) et les émissions  
de gaz à effet de serre (Ecologie industrielle, déplacements doux, bioGNV,...). L'année 2021 sera consacrée à la  
poursuite des actions et leur évaluation.

L'année 2021 sera marquée par le renforcement du soutien aux actions de maîtrise de l'énergie et aux projets  
d'énergies renouvelables spécifiquement liés aux panneaux photovoltaïques et à la méthanisation, voir dans l'ave-  
nir à la captation du CO2 et au développement de la filière hydrogène. Elle participera au projet de construction  
d'une conduite de raccordement gaz entre l'unité de Méthanisation située à Doué en Anjou, et le réseau de gaz à  
Saumur. Ce projet est porté par la SAS Doué Métha constituée de 34 agriculteurs et le bioparc. La collectivité parti-  
cipera à hauteur de 300 000 € (subvention et avance remboursable ou prise de part au capital).

En ce qui concerne les énergies renouvelables, le travail mené sur l'étude du potentiel du territoire et la définition  
des orientations de développement se concrétisera avec la réalisation d'un schéma directeur des énergies renou-  
velables, en collaboration avec le SIEML.

Des travaux de rénovation énergétique du patrimoine communautaire seront poursuivis, en particulier pour la maintenance des différentes piscines communautaires, la pépinière d'entreprise de Distré en lien avec le plan de relance initié par l'Etat (France Relance).

Un conseiller en énergie a été recruté en 2020 afin de mettre en place une comptabilité énergétique du patrimoine de l'agglomération et définir des actions de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, dans le cadre du renouvellement de son parc automobile avec l'acquisition de véhicules à faibles émissions (électriques, hybrides et GNV) la collectivité devra réaliser un travail sur l'optimisation de son parc de véhicules (objectif inscrit dans le Contrat d'Objectifs avec l'Ademe).

## **B) La gestion des milieux aquatiques**

La Communauté d'Agglomération a la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018.

Pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), la situation sur les différents bassins hydrographiques est la suivante :

- Bassin versant de l'Authion : la Communauté d'Agglomération a transféré la compétence GEMA (items 1,2,8) et l'animation et la concertation (item 12) au SMBAA (Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents) dès le 1er janvier 2018. 11 représentants de l'agglomération siègent au conseil syndical. Le 10 septembre 2020, le SMBAA a signé un Contrat Territorial Eau 2020-2025 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire pour reconquérir les milieux aquatiques, la qualité de la ressource en eau et le bon état quantitatif des eaux.
- Bassin versant Layon Aubance : la Communauté d'Agglomération a transféré la compétence GEMAPI (items 1,2,5 et 8) et l'animation et la concertation (item 12) au syndicat Layon Aubance Louets (SLAL) dès le 1er janvier 2018. Elle dispose de 3 représentants titulaires et 2 suppléants au comité syndical. Une étude de diagnostic des bassins versants de Saint-Aubin, de l'Avort et de la Fontaine d'Enfer a été lancée fin 2019. Les premiers résultats ont été présentés en septembre dernier.
- Bassin versant du Thouet : une étude sur la structuration de la compétence GEMAPI a été lancée par le syndicat mixte de la vallée du Thouet, visant à la mise en place d'un syndicat unique à l'échelle du bassin. Le bassin versant du Thouet concerne 9 EPCI, 5 syndicats et s'étend sur 3 départements et 2 régions. Les projets de statuts ont été rédigés. La création du syndicat est envisagée courant 2021.

En ce qui concerne le Thouet, le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021 (CTMA2) se poursuit. Des missions de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour :

- la restauration morphologique du Thouet sur le bief de Vieux Moulin.
- l'aménagement de 4 barrages sur le Thouet (Moulin Couché, La Motte, Saumoussay et Saint-Hilaire-Saint-Florent).

Le futur syndicat reprendra les missions de gestion du domaine public fluvial et le portage des travaux liés au CTMA. En attendant, la gestion courante du Domaine Public Fluvial (DPF) du Thouet et l'entretien du patrimoine seront poursuivis.

Concernant la restauration des boires et des bras secondaires de la Loire, les dossiers réglementaires sont en cours d'élaboration et les travaux seront réalisés en 2021.

La valorisation des prairies inondables dans le lit endigué de la Loire se poursuit en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. L'enquête publique va démarrer prochainement. En début d'année 2021, la décision du Préfet sera rendue sur la création de l'Association Foncière Pastorale (AFP). La phase opérationnelle pourra alors débuter.

Le territoire Saumur Val de Loire a été reconnu « Territoire engagé pour la Nature » (TEN) par la Région des Pays de la Loire le 10 septembre 2020. Cette labellisation reconnaît l'investissement des acteurs du territoire dans des actions de préservation et de valorisation de la biodiversité. A cet effet, la Communauté d'Agglomération a déposé un dossier de demande de financement concernant 8 opérations pilotées par l'agglomération, le PNR ou certaines communes. Un animateur TEN va être recruté pour animer ce programme sur une durée de 3 ans. Le poste est financé à hauteur de 80 %. Les 20 % restants seront pris en charge à part égale par le PNR et la CASVL.

Les inventaires des zones humides seront poursuivis en 2021, en cohérence avec les méthodologies des SAGE concernés. Ainsi, les zones humides de 8 communes du bassin de l'Authion ont déjà commencé en 2020 et 24 communes du bassin du Thouet font l'objet du même type d'étude sur 2020-2021. En 2021, un inventaire est programmé sur 5 communes du bassin Layon Aubance Louets.

## **C) La prévention des risques naturels et technologiques**

## Le risque inondation

En 2021, la Communauté d'Agglomération continuera d'accompagner les communes pour répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'information et de gestion de crise. Dans cet objectif, la collectivité proposera une uniformisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) comme elle l'a fait pour les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM). Par ailleurs, elle lancera la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde intégrant à la fois un Plan de Continuité d'Activités (PCA) et les PCS.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018. Au titre de la compétence PI qui lui a été transférée, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a conventionné jusqu'au 31 décembre 2020 avec l'Établissement Public Loire (EPL) pour la gestion des digues non domaniales (digues de Saumur). Une prolongation de cette convention est envisagée afin de poursuivre les actions entreprises.

De même, en lien avec les différents EPCI du Val d'Authion, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a conventionné avec l'Etat afin que ce dernier gère de façon transitoire le système d'endiguement du Val d'Authion (appelée communément « levée de l'Authion »), jusqu'en janvier 2024. A partir du 28 janvier 2024, la Communauté d'agglomération devra gérer elle-même la digue qui la concerne. La convention de gestion avec l'Etat jusqu'au 28 janvier 2024 ne prend pas en compte la voie ferrée entre Saumur et Saint Martin de la Place qui fera l'objet d'une convention spécifique avec SNCF Réseaux.

Enfin, la participation de la Communauté d'Agglomération au programme global de fiabilisation des levées de Loire du Val d'Authion, pour un montant estimé à 13,8 millions d'euros, se poursuivra jusqu'au terme du Plan Loire Grandeur Nature IV (PLGN IV) en 2020. La première tranche des travaux de confortement est programmée fin 2020 à Varennes sur Loire.

L'État (80% soit 4,8 millions avec les fonds Barnier) et la Région (828 000 € FEDER FSE) participent financièrement à la première tranche de travaux d'environ 6 millions d'euros. Les EPCI prennent en charge le reliquat, la Communauté de Communes de Baugeois Vallée (15,3 %), la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (26,1 %) et enfin la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (58,6 %) soit 217 973 €.

## Le risque cavité

En 2021, la Communauté d'Agglomération continuera d'accompagner les communes, les services techniques et les particuliers confrontés à une problématique de cavités. Une réflexion devra être menée afin de structurer l'intervention sur le territoire, répondre aux besoins des communes et mobiliser des financements pour l'animation et le développement de la connaissance relative aux cavités par l'intermédiaire d'un travail de recensement. Cela pourra ainsi aboutir à la définition d'un Programme d'Action de Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA).

## D) Eau et assainissement

La communauté d'agglomération poursuit son programme d'investissement pour l'extension et la modernisation des réseaux d'eaux potables et eaux usées sur l'ensemble du territoire. Les priorités d'investissements sont déterminées sur la base d'une analyse multicritères de manière à être en cohérence avec les contraintes budgétaires imposées.

Les investissements prioritaires portent sur :

- la sécurisation des sites de production d'eau potable ;
- le développement des interconnexions pour la sécurisation de l'alimentation en eau des populations ;
- l'actualisation des études de schéma directeurs en adduction eau potable et assainissement ;
- les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable visant à améliorer les rendements des réseaux d'adduction eau potable ;
- le traitement des problèmes liés aux risques sanitaires et non conformités réglementaires ;
- l'amélioration de la productivité des services des régies et l'amélioration du service rendu aux usagers ;
- le développement de nouvelles technologies (systèmes intelligents) ;
- les mesures de protection de la ressources en eau potable autour des champs captants.

Le service eau et assainissement intervient sur l'intégralité du territoire de la Communauté d'Agglomération depuis le 01 janvier 2020 suite à la dissolution des ex syndicats d'eau potable et au transfert des compétences eau potable ou eau usée des ex régies communales.

L'agglomération va engager dès 2021 le lancement d'une série de plusieurs schémas directeurs d'eau potable (Nord Authion pour la première année) et d'assainissement (secteur du gennois) afin d'avoir une couverture complète du territoire d'ici la fin du mandat.

La Communauté d'Agglomération disposera à partir du 01 janvier 2021 d'un nouveau contrat de délégation de Service public sur le secteur Sud de la Communauté d'Agglomération pour une durée de 10 ans (contrat de concession unique pour l'eau et l'assainissement collectif).

Le contrat de Délégation de Service Public à Paiement Public (DS3P) introduit une rémunération du délégataire avec une part fixe et une part variable en fonction de l'atteinte de plusieurs objectifs de performance basés sur les domaines suivants : développement durable, exploitation des réseaux et service aux usagers. Les parts variables sont définies annuellement avec un maxi de 400 k€/an pour l' eau potable et un maxi de 300 k€ / an pour l'eau usées.

De plus, sur la base d'un programme défini par la collectivité, des investissements importants seront pris en charge par le délégataire à hauteur de 1,5 M€/an (renouvellement réseaux, modernisation équipements...). Le début du déploiement généralisé de la télé relève des compteurs d'eau potable fait partie des investissements majeurs également portés par le délégataire.

Une organisation interne sera structurée pour contrôler et suivre les dispositions contractuelles de cette nouvelle concession.

En complémentarité, une régie à autonomie financière mutualisée eau et assainissement sera créée sur le secteur Nord de l'agglomération (13 communes) et opérationnelle dès le 01 janvier 2021. Cette nouvelle structure sera composée de 25 agents techniques et administratifs.

Le prix de l'eau et assainissement sera défini par la collectivité. De plus, un travail de lissage des prix sera opéré dès 2021 afin de converger dès 2026 vers un prix unique sur tout le territoire (secteur DSP et régie).

La compétence "assainissement des eaux pluviales urbaines" est une compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2020. Il a été convenu que cette compétence soit exercée par les communes en 2020 (établissement d'une convention de mandat), il est proposé de renouveler ces conventions pour au moins trois ans, temps nécessaire à la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de cette compétence.

Enfin, le SPANC bénéficie depuis juillet 2020 d'une nouvelle application métier qui devrait lui permettre de gagner en productivité. Les contrôles sur les installations neuves (conception et exécution) et existantes lors des ventes sont réalisés par les 3 techniciens du SPANC en régie. De plus, un prestataire sera retenu début 2021 pour la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes.

## **E) La mobilité**

Pour favoriser les déplacements durables sur l'ensemble du territoire, l'Agglomération accompagnée par la SPL Saumur Agglobus, continuera à mener les travaux engagés en 2020 :

- la poursuite de sa politique cyclable en 2021 accompagnée d'un cabinet d'études pour l'élaboration du schéma directeur cyclable à l'échelle des 45 communes décidé en 2019. Ce dernier devrait être approuvé au 1er semestre 2021 et donné lieu à la définition d'un réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire sécurisés sur l'ensemble du territoire ;
- la poursuite de la réflexion engagée pour l'élaboration d'un Plan global de déplacements (création d'un comité des partenaires, réflexion sur la billetterie et sur la desserte en transport collectif de la ville de Saumur,...)
- la communication multi-canal pour promouvoir les mobilités sur le territoire.

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'Agglomération gère financièrement les marchés transférés de la Région Pays de la Loire.

En effet, la fusion en 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, de la Communauté de Communes Loire Longué et la Communauté de Communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Denezé-sous-Doué et Louresse-Rochemenier, a étendu le périmètre d'intervention de l'Agglomération et a donné lieu à l'établissement, après une période de négociation, à une convention de transfert de compétences entre la Région Pays de la Loire et l'Agglomération Saumur Val de Loire signée le 2 juillet 2020.

Pour 2021, ce transfert de compétence effectif pour une 1ère année pleine, se matérialise par une inscription budgétaire actualisée.

### **5.3. Les services au public**

Le service au public constitue la troisième priorité de ce mandat, avec notamment tout ce qui a trait à la famille. Cette priorité intervient en complément indispensable au développement des secteurs de notre économie : il s'agit là de créer ou de renforcer partout sur l'agglomération toutes les conditions d'attractivité susceptibles d'améliorer le quotidien de nos populations et d'en attirer de nouvelles qui, à leur tour, feront vivre notre territoire. De ce point de vue, on sait que la vitalité du secteur privé dépend beaucoup de la vitalité du secteur public et de la présence et de la qualité des services au public sur notre territoire, en zone urbaine comme en zone rurale. Là encore, la logique d'un niveau d'investissement public le plus élevé et le plus ambitieux possible doit venir faire levier pour attirer l'investissement privé. C'est pourquoi il nous faut mener des politiques particulièrement fortes en matière de sport et de culture notamment, mais également en matière d'habitat, de santé et de solidarités. C'est aussi l'aménagement de notre territoire, un aménagement équilibré, harmonieux et équitable, qui doit être recherché en tous points.

## **A) Les politiques sportives**

Pour 2021, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire poursuit son souhait de proposer des équipements sportifs structurants et innovants en direction de tous les publics, qu'ils soient amateurs, professionnels, scolaires, en situation de handicap, etc... :

### **Le stade d'athlétisme Offard**

Les travaux de réhabilitation du stade d'athlétisme Offard débuteront durant le dernier trimestre 2021 afin d'assurer la sécurité des sportifs et permettre le développement de l'athlétisme de performance sur notre territoire. Le montant des travaux est estimé à 3 919 300 € HT.

### **Le centre aquatique à Longué-Jumelles**

En parallèle, les travaux pour la construction du nouveau centre aquatique situé à Longué-Jumelles débuteront également en 2021 pour un budget total des travaux fixé à 6 162 000 euros HT. Ce nouvel outil souscra à l'équilibre des différents pôles aquatiques et permettra d'accueillir l'ensemble des activités physiques.

Cet équipement s'inscrit pleinement dans les objectifs éducatifs de la collectivité avec l'accueil de tous les élèves de la grande section au CE2 (cycle total de 40 séances) et doit permettre de valoriser le développement de la natation sportive par la mise à disposition gracieuse de la piscine au club local de natation.

Une attention particulière a été portée par les élus sur des principes écologiques et de maîtrise des charges de fonctionnement avec l'installation de plusieurs dispositifs innovants, notamment par la valorisation des calories situées dans les «eaux chaudes».

### **Le réseau des piscines**

Les investissements réalisés sur l'ensemble du parc aquatique de la collectivité assureront prioritairement la sécurité des usagers et leur bien être. Les travaux permettront également de limiter les charges de fonctionnement des piscines.

A noter pour l'année 2021 et afin de répondre aux dernières normes d'hygiène et favoriser le confort de tous, les usagers pourront profiter de la réhabilitation de l'espace de déshabillage et des douches de la piscine du Val de Thouet.

### **Les Politiques Sportives**

Enfin, la Communauté d'Agglomération poursuit son accompagnement financier pour les manifestations sportives de compétence intercommunale et le déploiement de sa politique « Sport-Santé ».

En partenariat avec le centre hospitalier de Saumur, des séances gratuites de sport « sur ordonnance » seront proposées aux patients atteints d'Affections Longues Durées (ALD) et encadrées par des éducateurs sportifs qualifiés.

En parallèle, la Communauté d'agglomération poursuit l'accompagnement financier des associations sportives du territoire avec le support d'un appel à projet «Donne du sport à ton corps» favorisant la création de créneaux «sport-santé» sur l'ensemble du territoire.

## **B) La culture**

Pour 2021, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire réaffirme un soutien fort à la culture sous toutes ses formes, en prenant en compte l'accessibilité des offres au plus grand nombre et l'entretien de ses équipements.

### **Le spectacle vivant et la médiation culturelle**

La collectivité poursuit sur son territoire le déploiement d'une saison culturelle de grande qualité et tournée vers tous les publics, marquée par une politique tarifaire volontariste, des festivals, des dispositifs de médiation culturelle, couvrant l'ensemble des disciplines du spectacle vivant. Une baisse de 1,5 % a été appliquée sur cette ligne.

Avec une augmentation de 12 000 à 16 000 € sur la médiation culturelle, la collectivité affirme son ambition de rejoindre tous les publics par des dispositifs adaptés. En particulier, l'accueil des scolaires sur les spectacles, les expositions ou dans les médiathèques constitue un volet important du service. Les moyens alloués permettent la mise en place d'actions culturelles variées et la participation aux transports des classes.

Sur la ligne budgétaire « saison culturelle », une enveloppe spécifique de 27 000 € a été fléchée vers l'animation de la terrasse du Dôme, afin de faire vivre ce lieu inédit par l'accueil d'événements variés et d'un public plus large.

### **L'enseignement musical**

Le recrutement d'un intervenant en milieu scolaire permet le développement d'actions au sein des écoles du 1er degré afin de créer un lien marqué entre l'Éducation Nationale et l'Ecole de Musique Saumur Val de Loire. L'année 2021 sera la première année pleine de cet intervenant. Le projet de cette année autour des Steelpan (« tambours

d'acier ») avec l'association Pan'n'co verra une classe monter sur la scène du Dôme en juin 2021 avec les élèves de l'école de musique pour une restitution de projet autour des musiques des caraïbes.

Par ailleurs les pôles de Gennes-Val-de-Loire et Vernuil-le-Fourrier poursuivent leur développement avec le dispositif « Orchestre à l'école » porté par l'intervenant musical et l'appui de deux professeurs de cuivres. Les cours de violoncelle ont débuté en septembre 2020 à Gennes-Val-de-Loire (au Centre de loisirs) et l'éveil trombone en octobre 2020.

### **Le soutien aux amateurs**

La Communauté d'Agglomération souhaite apporter un soutien plus marqué aux artistes amateurs du territoire en leur apportant un accompagnement, en suscitant des confrontations entre les disciplines, en organisant un temps fort et la remise d'un prix.

### **La lecture publique**

En 2021, la Communauté d'Agglomération continue la structuration du réseau des bibliothèques l'imagin'R (3 médiathèques communautaires et 31 bibliothèques municipales associées) avec l'informatisation de 4 nouvelles structures : Vernuil-le-Fourrier, Louerre, Saint-Clément-des-Lévées et Saint-Georges-sur-Layon. Chacune de ces structures bénéficiera d'un soutien à l'acquisition de documents et du passage de la navette du réseau. En parallèle, le réseau l'imagin'R poursuit ses missions traditionnelles autour du développement de la lecture et de la mise à disposition de documents à des fins d'informations, de loisir, d'éducation et de culture. Une baisse du budget de 1,5 % a été appliquée sur le budget de fonctionnement du réseau.

Par ailleurs, compte tenu de la dégradation de l'état général du bâtiment de la Médiathèque de Saumur signalé à plusieurs reprises dans de nombreux audits/études ou au cours d'intervention de maintenance, des travaux de rénovation thermique (façade, isolation, chauffage, mise aux normes électriques, ...) seront engagés sur l'année 2021.

### **C) L'habitat et l'accueil des gens du voyage**

Décliné à travers 6 orientations et 19 actions, le PLH 2020-2026 a été adopté le 11 juin 2020.

L'orientation visant à renforcer la gouvernance de la politique locale de l'habitat, se met en œuvre dès à présent avec la mise en place d'un observatoire de l'habitat. A l'appui de données précises et affinées à l'échelle communale, cet outil de sensibilisation des élus, permettra d'articuler les démarches communautaires et communales et définir des actions en phase avec la réalité des besoins.

Dès 2021, un séminaire sera proposé afin de permettre aux élus n'ayant pas participé à l'élaboration du PLH d'être acculturé pour la mise en œuvre des actions. Par ailleurs, le service communication sera sollicité pour accompagner le pôle habitat dans la définition de la stratégie de communication à mettre en œuvre qui se traduira entre autres par la création d'un label.

Conformément à l'ambition de ce PLH du pari de l'attractivité résidentielle pour tous, une étude multi cibles actifs aux besoins d'habitat spécifique sera lancée pour l'étude de réponses dans le parc vacant afin de contribuer à la reconquête de l'existant, axe fort du PLH. La vacance sera par ailleurs traitée dans le cadre du plan nationale de mobilisation de la vacance si la candidature de l'Agglomération est retenue et fera l'objet d'une communication spécifique auprès des communes.

Les aides aux propriétaires pour le réinvestissement du parc privé dégradé, de l'adaptation et l'amélioration énergétique se poursuivent. Par ailleurs, un dispositif départemental sera expérimenté sur 6 communes, qui consiste à promouvoir les aides à destination des propriétaires privé via le porte à porte entre particulier.

Les aides aux bailleurs pour le développement et la réhabilitation de l'offre publique et aux associations pour le financement des travaux se maintiennent. Ces acteurs seront rencontrés afin de présenter leurs projets et en fonction, le règlement des aides pourrait être modifié.

Afin d'inciter les projets d'habitat innovant à valeur patrimoniale forte (ex : troglodyte,...) ou de qualité particulière (matériaux bio-sourcés, ...) une réflexion sera portée sur l'organisation d'un appel à projet et sur les moyens à mobiliser pour soutenir les opérations.

En 2021, sur plusieurs communes, la Communauté d'agglomération rentrera en phase opérationnelle de son action de revitalisation urbaine qu'elle conduit dans le cadre de la démarche "Anjou Cœur de Ville" impulsée par le Département de Maine-et-Loire.

Après un troisième appel à manifestation d'intérêt lancé au printemps 2019, l'Agglomération soutient désormais directement les projets de revitalisation de 9 communes : Saumur, Montreuil-Bellay, Vivy, Fontevraud-L'Abbaye, Longué-Jumelles, Allonnes, Vernantes, Gennes-val-de-Loire et Bellevigne les Châteaux.

Après 2 ans d'études, les communes de Montreuil Bellay, Vivy et Fontevraud se sont engagées par convention à débiter une phase opérationnelle de 5 ans, démarrée en septembre 2020, pour un engagement financier de sub-

Le financement total des partenaires de 2 017 000 € pour lequel la CASVL s'engage à hauteur 163 000 euros de subventionnement pour les travaux auxquels s'ajoute la charge du suivi- animation pour un montant de 808 860€ sur la durée du programme.

Les études pré-opérationnelles débutées en 2019 sur les communes de Saumur, Allonnes et Longué Jumelles sont actuellement en cours de finalisation. Les signatures des conventions d'OPAH -RU (unique pour Saumur et multisites pour Allonnes et Longué-Jumelles) en cours d'écriture se matérialiseront dès 2021 par la mise en œuvre opérationnelle du suivi-animation pour 5 ans pour chacune d'elles.

Enfin, pour Vernantes, Gennes-val-de-Loire et Bellevigne les Châteaux, l'année 2021 sera marquée par le démarrage des études pré-opérationnelles « Anjou Cœur de Ville ».

Les travaux de mise en conformité avec les évolutions réglementaires successives (Lois Molle, Alur, Egalité et Citoyenneté, Elan ...) se poursuivront.

Notamment à travers le suivi de la convention intercommunale d'équilibre territoriale et l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDLSID) intégrant l'organisation d'un service harmonisé à l'échelle de l'Agglomération. Les maires des communes d'équilibre seront rencontrés pour définir la liste des indicateurs nécessaires à la définition des orientations définies en matière d'équilibres socio-territoriaux dans le parc social. Ces orientations seront présentées aux nouveaux membres de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement) qui se réunira en 2021. En fonction de l'état des lieux présenté sur le développement de l'offre, les modalités de traitement de la demande et la gestion des attributions, les orientations aux besoins seront ajustées et les territoires d'enjeux redéfinis.

Après la reconstitution du groupe local de travail et de suivi du programme d'accueil et d'animation 2018-2023, 2021 sera l'année de mise en œuvre de la 3ème édition des rencontres tziganes, action qui a pour finalité de favoriser l'interconnaissance en proposant une diversité d'animations culturelles supports à la rencontre et l'échange. Des ateliers d'apprentissage à la lecture et l'écriture pour favoriser l'insertion professionnelle seront aussi proposés.

En 2021, pour le confort de ces usagers, la Communauté d'Agglomération continuera la mise en place de toilettes à l'anglaise sur les aires d'accueil des gens du voyage de Distré, Brain sur Allonnes, Saumur et Montreuil.

Pour la sécurité des usagers, les bassins de rétention d'eaux pluviales seront rendus inaccessibles.

Conformément à l'ambition environnementale de Saumur Val de Loire, l'aire de grands passages de la Cassoire et l'aire d'accueil des gens du voyage de St Lambert des Levées seront dotés de lampadaires solaires.

Conformément au décret du 26 Décembre 2019, La Communauté d'Agglomération est en réflexion sur le règlement d'usage et de gestion des aires d'accueil pour harmoniser les pratiques à l'échelle nationale et le terrain de la Cassoire se verra également doté d'une puissance électrique de 250Kva au lieu de 96.

## **D) Les politiques sociales**

S'agissant de la politique de la ville, l'année 2020 s'est caractérisée par la stabilité des financements accordés aux opérateurs pour les soutenir dans le contexte de la crise sanitaire et socio-économique. Surtout, l'Agglomération a été force de proposition pour renforcer l'action des opérateurs de la jeunesse pendant l'été 2020, avec notamment un volet éducatif en écho au dispositif « vacances apprenantes » promu par l'État.

Les premières opérations du NPNRU commencent en cette année 2020.

En 2021, la communication du NPNRU sera coordonnée et planifiée.

Sur le plan de la prévention de la délinquance, une action de prévention routière et une action de prévention des discriminations ont été mises en œuvre. Le dispositif d'accompagnement individualisé et renforcé avec le tribunal judiciaire n'a pas été renouvelé en septembre 2020, le Procureur n'ayant pas les moyens humains pour piloter ce dispositif cofinancé par l'Agglomération. En cette fin d'année 2020, le dispositif du travail d'intérêt général (TIG) a été relancé. En effet, il était à l'arrêt à la Ville et à l'Agglomération en raison d'un défaut d'orientation par le service judiciaire en charge de l'accompagnement des personnes sous main de justice.

En 2021, il s'agira de repenser le rôle de l'Agglomération en matière de coordination, en s'appuyant sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Un questionnaire a été envoyé aux communes pour recenser leurs besoins en la matière.

En matière d'enfance-jeunesse, l'Agglomération a poursuivi son travail technique d'interface entre la CAF et la MSA d'un côté, et les communes et syndicats de l'autre.

Les enjeux pour 2021 sont de réaliser un diagnostic social à une échelle à déterminer, de sensibiliser les communes sur les enjeux autour de la convention territoriale globale et l'intérêt d'un contrat unique.

Pour la santé publique, l'année 2020 a été caractérisée par l'arrivée d'un nouveau chargé de mission santé, qui a largement participé à la coordination dans le dossier des équipements de protection individuels, en réaction à la crise sanitaire.

A partir de septembre, les dossiers prioritaires ont été réactivés. Il en est ainsi des questions d'addictions et de santé mentale. De plus, des actions ponctuelles seront mises en œuvre en fin d'année (sensibilisation au handicap psychique, qualité de l'air intérieur et extérieur).

En 2021, un comité de pilotage permettra d'évaluer les actions entreprises en matière de santé mentale, d'addictions et d'aménagement du territoire.

### **E) L'urbanisme**

L'année 2021 verra l'aboutissement de plusieurs années de travail en terme de planification urbaine avec la finalisation de plusieurs procédures d'élaboration de PLU/PLUi sur son territoire.

Le PLUi du secteur « Saumur Loire Développement » (PLUi SLD - 30 communes) a été approuvé en mars 2020.

En 2021, s'achèveront également les travaux d'élaboration du PLUi du secteur Loire-Longué ainsi que les PLU de Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun dans le cadre d'une étude commune afin d'obtenir une cohérence entre les trois projets de territoire et leur traduction réglementaire. Ces documents, nourris du travail réalisé sur le secteur « Saumur-Loire-Développement », arrêtés en mars 2020 seront soumis, suite à la parenthèse due à la crise sanitaire, à enquêtes publiques conjointes en début d'année 2021 pour une approbation en juin.

Par ailleurs, les documents d'urbanisme actuellement en vigueur (PLUi Saumur Loire Développement, PLUi du Douessin) et les futurs nouveaux documents précédemment cités pourront faire l'objet d'évolution en fonction du besoin des communes concernées. Afin de faire évoluer le règlement ou les OAP, mais également pour permettre la réalisation de projets structurants dans le cadre d'une mise en compatibilité, des procédures de modifications et/ou modifications simplifiées des documents pourront être engagées. En fonction de l'importance des procédures, ces études nécessiteront, le cas échéant, d'être externalisées.

Enfin, le service s'est vu attribué en mars 2020 la compétence SCoT. Une modification est en cours pour une approbation en décembre 2020.

Il a également en charge depuis octobre 2020, l'élaboration d'un plan de paysage sur le territoire de 10 communes ligériennes dont les études seront lancées en 2022 pour une approbation sous 24 mois.

### **F) Les grands investissements/voies**

La collectivité poursuit sa contribution financière aux travaux pour la fin du doublement de la RD 347 entre le Pont du Cadre Noir et le giratoire de Pocé à Distré, dont le montant s'élève à 13,5 M€ TTC. Les travaux, qui ont commencé en septembre 2018, devraient être terminés début 2021.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par le Conseil Départemental de Maine et Loire (6,26 M€), avec des contributions financières de la Région des Pays de la Loire (4,16 M€), de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (1,89 M€) ainsi que des communes de Distré (150 000€), Rou-Marson (10 000€) et de la Ville de Saumur (200 000€).

Plus globalement, la Communauté d'Agglomération est associée à la révision du schéma routier départemental initié par le Conseil Général, ce schéma précisant les investissements principaux des infrastructures routières structurantes du territoire (RD 960 et 347) qui seront réalisés dans les 15 prochains années (axes Saumur / Cholet et Saumur / Montreuil Bellay) ;

Enfin, l'agglomération poursuivra son programme de modernisation des voiries communautaires sur la base du diagnostic technique qui a été réalisé en 2018 par les services techniques du Département de Maine-et-Loire, complété par une rénovation (programme pluriannuel) de la Voie Ferrée Locale de la ZA de Méron principalement afin que celle-ci présente toutes les garanties de fonctionnalité et de sécurité pour les convois supplémentaires devant être accueillis notamment par Ciment Val de Loire en 2021. Par ailleurs, une réflexion sera engagée dès 2021 sur les modalités de gestion technique et financière de cet équipement.

### **G) Gestion Patrimoniale du Bâti Communautaire**

La Communauté d'Agglomération souhaite lancer en 2021 un projet de Schéma Directeur Immobilier pour son Patrimoine, constitué actuellement d'une cinquantaine d'équipements.

L'objectif est de disposer d'un outil d'aide à la décision, inscrivant les actions d'entretien et/ou d'investissement dans une volonté de pérennisation et valorisation du Patrimoine Communautaire dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Cela permettra d'inscrire le Patrimoine de la Communauté d'Agglomération dans son contexte sociétal, c'est-à-dire, dans les usages pouvant être y appliqués, dans une volonté de maîtrise des coûts et de son impact environnemental, tout en maintenant un haut niveau de satisfaction des usagers et agents.

Pour se faire, il convient dans un premier temps de constituer une base de données intégrant l'inventaire des équipements (réalisation une base patrimoniale), leur état (indice de vétusté), leur coûts d'exploitation et d'amortissement des installations techniques, leur usage (ERP, taux d'occupation), ,,,.

Ensuite, il nous appartiendra avec les élus de définir les usages souhaités de ces bâtiments par et pour la collectivité et des technologies associées, compris l'engagement de la collectivité dans le domaine des Energies Renouvelables, ou des innovations rentrant dans le domaine des « bâtiments intelligents ».

Sur cette base, et en retour d'expérience de collectivités similaires, nous pourrons définir des plans d'actions en fonction du Patrimoine actuel, son maintien (investissement, maintenance), sa cession et/ou destruction ou de son évolution (construction/acquisition).

Dans le cadre de l'optimisation énergétique, nous pourrons mettre en place, via des outils de mesure, contrôle et reporting, des indicateurs de performance pour le pilotage des coûts d'exploitation par entité.

Ces actions seront coordonnées par la Conseillère en Energie Partagée arrivée au second semestre 2020 à l'agglomération, en parallèle des actions plus ciblées de rénovation énergétique de bâtiments (Médiathèque de Saumur, Pépinière d'entreprises de Distré, Salle de Gymnastique de Saint Lambert des Levées) ou d'équipements (récupérateur d'énergie sur la Piscine de Val de Thouet), ces projets s'inscrivant dans le cadre du plan de relance initié par l'État fin 2020.

## **6. L'optimisation des ressources de la Communauté d'Agglomération**

### **6.1. Poursuivre la maîtrise des charges**

L'effort sur les dépenses sera donc maintenu sur la base d'une poursuite de la diminution des charges d'infrastructure qui couvrent les dépenses de viabilisation (chauffage, nettoyage, fluides), d'entretien général et de sécurité, de l'optimisation de la programmation culturelle et événementielle, d'une politique d'achats publics avec centralisation des achats. La recherche de nouvelles ressources non fiscales devra également être regardée avec attention. Le recours au mécénat et autres ressources privées continueront d'être explorés.

Nous serons ainsi attentifs à :

- évaluer en amont, pour les projets, événements et actions, les coûts de fonctionnement en termes financiers d'une part et, d'autre part en termes de masse salariale impliquée mais aussi du nombre de public concerné ;
- étudier systématiquement l'octroi des subventions ;
- s'assurer que dans le cadre de la rénovation du patrimoine public local, nous atteignons l'objectif de réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie ;
- rendre visible les efforts de gestion réalisés ou envisagés.

Il est ainsi proposé de poursuivre la vigilance en optimisant les moyens humains et financiers aujourd'hui disponibles.

Par ailleurs, la maîtrise de la masse salariale reste un objectif majeur.

Les orientations budgétaires 2021 des dépenses de personnel de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire ont été établies sur les bases suivantes :

- accompagner l'organisation RH de la nouvelle régie Eau et Assainissement ;
- accompagner l'ouverture du nouveau Campus ;
- changer d'outil de gestion SIRH ;
- étudier la mise en place d'un Complément Indemnitaire Annuel en 2022 ;
- organiser la pérennisation de la possibilité de télétravailler pour les agents communautaires ;
- étudier la mise en place de l'indemnité de précarité (suite à la Loi de réforme de la Fonction Publique Territoriale) ;
- poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour lutter contre les Risques Psycho-sociaux ;
- mettre en place les périodes de préparation au reclassement professionnel (suite à la Loi de réforme de la Fonction Publique Territoriale) ;
- accompagner individuellement les agents dans leurs changement de parcours professionnels.

### **6.2. Mener une politique d'investissement ambitieuse**

Il est proposé de maintenir un montant d'investissements conséquent pour que la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire joue son rôle structurant pour le territoire, améliore le niveau de service dans les communes, mais aussi pour la vitalité du tissu économique local, en programmant les chantiers à entreprendre :

- sur les zones économiques pour 6 567 038 € pour la seule année 2021;
- sur les infrastructures existantes pour 2 200 000€ essentiellement sur les équipements sportifs et culturels ;
- en planifiant les installations nouvelles, notamment deux opérations majeures : piscine de Longué pour 7 800 000€ et le site d'Offard pour 5 300 000€

Il sera nécessaire de faire preuve de discernement sur les projets d'investissements, en particulier sur ceux qui pèseront en charges de fonctionnement ultérieures.

### **6.3. Enrichir les relations financières entre les communes et l'Agglomération grâce au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité**

Le pacte financier et fiscal de solidarité entre la communauté et ses communes membres a été constitué en 2018. Il remplit les objectifs suivants :

- Permettre la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de l'acte fondateur et du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;
- Cadrer l'effort financier eu égard à des objectifs traduits sous la forme de ratios financiers plafonds garant d'une gestion pérenne et vertueuse de la collectivité, que ce soit pour les recettes comme pour les dépenses (Capacité de Désendettement, Taux d'Épargne Brute) ;
- Orienter la structure de la fiscalité intercommunale pour assurer une équité fiscale satisfaisante entre ménages et entreprises et en adéquation avec les compétences exercées ;
- Favoriser la solidarité du territoire entre Communes membres et Communauté par la mise en commun de ressources (partage de fiscalité, fonds de concours, ...) pour la réalisation d'opérations.

Il s'agit d'un compromis local portant sur le partage des ressources en vue de la réalisation du projet de territoire.

Sont actés au travers de ce pacte, les principes suivants :

- l'instauration de ratios de gestion susmentionnés à l'article 3.2. du présent ROB ;
- une politique fiscale stable depuis la fusion ;
- un partage conventionnel, entre la communauté d'agglomération et les communes concernées, de la taxe foncière sur le bâti communale acquittée par les entreprises situées sur des zones d'activités économiques communautaires ;
- le mécanisme de reversement à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de 100 % de la taxe d'aménagement payée par cette dernière ;
- la répartition dérogatoire « libre » du FPIC en proposant de garantir le montant de reversement aux communes membres (droit commun 2017) tant que le FPIC est constant ou augmente. En cas de baisse du FPIC, les montants de reversement aux communes membres ainsi que celui de la communauté se verront diminuer de manière proportionnelle ;
- l'instauration de Fonds de Concours si les ratios de gestion de la communauté d'agglomération le permettent ;
- la construction d'un schéma de mutualisation comme un outil au service du projet communautaire ;
- l'utilisation du levier des attributions de compensation, en favorisant la révision libre afin de retrouver des marges de manœuvre pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Le Président a décidé de ne pas remettre en question les règles du jeu définies, jusqu'en septembre 2023. Il estime que le temps de cette stabilité est nécessaire afin de mieux préparer les projets à venir et affiner la programmation pluriannuelle d'investissements.

Une attention particulière sera portée à la construction du schéma de mutualisation. En effet, en vertu de l'article L 5211-39-1 du CGCT, modifié par LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 80, afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

### **Conclusion**

Ces orientations budgétaires, et le débat auquel elles donneront lieu, se font dans un contexte d'incertitudes lié à la situation de crise sanitaire de notre pays mais aussi de refonte de la fiscalité locale qui se précise dans le projet de loi de finances 2021, comme il était à le craindre, au détriment des marges de manœuvre des collectivités.

Après la taxe d'habitation, ce sont les impôts de production qui nous échappent, ne nous laissant que peu de possibilités pour faire évoluer nos ressources de fonctionnement quand nos charges ne cessent d'augmenter.

Ce futur cadre doit nous conduire à élaborer le budget primitif avec lucidité sans obérer durablement l'avenir.

Le schéma de mutualisation en cours d'élaboration, les nouvelles ressources du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré en 2018 et des investissements liés aux énergies renouvelables ainsi que l'instauration d'une nouvelle taxe d'ici 2023 vont permettre les investissements nécessaires à un aménagement équilibré de notre territoire que doit porter notre Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Malgré un contexte incertain, le rôle de la collectivité est bien à la fois de préserver et renforcer la qualité de vie de nos habitants, d'accélérer son investissement en faveur du développement économique et de tout mettre en œuvre pour que notre territoire gagne sans cesse en attractivité.

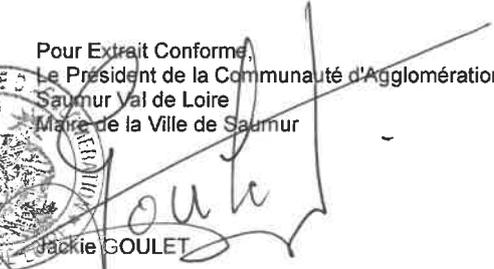
C'est pourquoi l'année 2021 sera marquée par un niveau d'investissement élevé dans les domaines économiques et du service au public, notamment le sport. Tels sont les principaux axes qui guident la construction du budget primitif 2021 qui sera soumis au vote du prochain conseil communautaire en décembre prochain.

Date de transmission en sous-préfecture :

**18 NOV. 2020**

Date de réception en sous-préfecture :

Insertion au RAA du 4ème trimestre 2020

Pour Extrait Conforme,  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire  
Maire de la Ville de Saumur  
  
Jackie GOULET



Matière de l'acte	7 Finances locales	7.1 Décisions budgétaires – 7.1.1 Débat d'orientation budgétaire (DOB)
-------------------	--------------------	--

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. »

PPI BUDGET PRINCIPAL 2021-2026 (HORS REPORTS)

Montants en € et hors reports

Compétence	Libellé	DEPENSES					RECETTES						
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LECTURE PUBLIQUE	9202 - Médiathèque de Saumur (Hors AP)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000						
	9213 - Médiathèque de Saumur (AP)	470 900	570 000			370 000	370 000	250 000					
	9203 - Bibliothèque de Montreuil-Bellay	8 850		32 000	257 000	7 000	7 000						
	9204 - Bibliothèque Doué	2 000		25 000	225 000								
	9211 - Médiathèque de Longué					99 000	1 000 000						
	9207 - Dôme (hors AP)	60 000	180 000	851 000	851 000	260 000	30 000				147 026	656 194	
EGPMTS CULTURELS	9212 - Ecole de Musique	11 040	10 000	10 000	10 000	5 000	5 000						
<b>TOTAL DGA - AFFAIRES CULTURELLES</b>		<b>540 790</b>	<b>770 000</b>	<b>928 000</b>	<b>1 822 000</b>	<b>1 457 000</b>	<b>2 472 000</b>	<b>250 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>147 026</b>	<b>656 194</b>	<b>0</b>
GDV	9600 - Terrain GDV - Brain-sur-Allonnes	33 000											
	9601 - Terrain GDV - Distré	15 000											
	9602 - Terrain GDV - St-Lambert-des-Levées	19 600											
	9604 - Terrain GDV - Allonnes La Cassoie	5 500											
	9605 - Terrain GDV - Montreuil	8 500											
	9608 - Terrain GDV - Doué-en-Anjou	15 000		200 000									
	9610 - Terrain GDV - Tous terrains	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000						
	9654 - Abonnement parc privé (hors OPAH RD DOUE)	80 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000						
	9655 - Abonnement parc privé - OPAH RD DOUE	40 000	40 000										
	9656 - Abonnement parc public - neuf et réhabilitation	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000						
HABITAT	9658 - OPAH RU Montreuil Vhvy Fontevraud (secteur opérationnel)	39 500	38 500	24 000	24 000	18 000							
	9659 - OPAH RU Longué Jumelles (secteur opérationnel)	20 000	27 900	27 900	27 900	27 900	15 400						
	9660 - Etude pré-opérationnelle Anjou coeur de ville	225 000	125 000										
	XXXX - OPAH RU Saumur (secteur opérationnel)	100 000	140 000	140 000	150 000	134 750	50 000	137 000					
	9651 - Ingénierie PLU	129 731	108 200	120 700	30 200	108 200	72 900						
	9661 - SCOT			60 000									
URBANISME	XXXX - Urbanisme - Site Patrimonial Remarquable (AVAP-PSMV)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000						
	XXXX - Urbanisme - Plan paysage		70 000										
	<b>TOTAL AMENAGEMENT ET COHESION TERRITORIALE</b>	<b>848 931</b>	<b>757 600</b>	<b>785 500</b>	<b>487 100</b>	<b>438 800</b>	<b>348 300</b>	<b>1 171 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ECO-INDUSTRIE	9300 - Zone de Méron (AP)	283 234											
	9301 - Zone Sud Ecoparc (AP)	92 200	587 962	1 262 962	100 000	75 000							
	9302 - Zone Champ Blanchard (AP)	355 112	286 452	356 452	900 000	350 000				270 000			
	9312 - Zone de Méron	60 000	410 000	410 000	60 000	60 000	60 000						
	9313 - Zone Actiparc Longué-Jumelles (CPA)	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000						
	9315 - Zone de la Chesnaye Tuffalun (CPA)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000						
	9326 - Zone de la Scierie à Longué (CPA)	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000						
	9344 - Zone de Chacé (AP)	46 726	35 000	250 000	250 000	250 000							
	9364 - Zone Europe Champagne - MBY		30 000	630 000	200 000								
	9337 - Autres zones d'activités	396 000	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000						
	XXXX - Fonds de concours voiries communautaires	342 000											
	9335 - Pépinière d'entreprises de Distré	110 000											
	9356 - Passerelle de Gennes - Les Rosiers		100 000	100 000	75 000								
	9362 - Usine Relais 9 Doué - Saulaie	725 000											
	9365 - Ateliers Relais Montreuil-Bellay	10 000											
	9366 - Usine Relais 7 La Ronde Neuillé	10 000											
	9370 - Atelier Relais Chacé	25 000	250 000										
9372 - Usine Relais 9 La Ronde-Allonnes	550 000												
XXXX - Atelier relais Gennes - Les Sabotiers	30 000	300 000											
XXXX - Atelier relais Tuffalun - La Chesnaye	30 000	300 000											
XXXX - Usine relais Jumelles	760 000												
XXXX - Ancien site ALITREX	282 000												
XXXX - Autres ateliers		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000							
9359 - Aides aux entreprises	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000							
9368 - Aides en comptes courants d'associés	200 000												
XXXX - Soutien aux projets Energies renouvelables	180 000												
ECO-INDUSTRIE - BAF ECO	9371 - Filière équestre - sentiers équestres	10 000											
	XXXX - Artisanat - Soutien (achat et réhabilitation bât.)	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000						
	9002 - PRU - cour artisanale	40 000		1 743 600									
	9363 - Politique locale du commerce	8 000											
	9375 - FISAC	368 000	368 000										
	XXXX - Tertiaire - Achat et réhabilitation bât. (option 2)	300 000	300 000										
	XXXX - Market place		100 000										
	9500 - Tourisme - Sentiers de randonnée	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000						
	9514 - Tourisme - Itinéraire Loire à vélo	265 000	306 000	2 667 000	2 578 747								
	9515 - Tourisme - Liaison cyclable MBY/BREZE/FONTEVRAUD	12 000	29 500										
XXXX - Tourisme - Offices de tourisme	60 000	22 000	10 000	10 000	10 000	10 000							
XXXX - Tourisme - Soutien financier CCO	50 000												
XXXX - Tourisme - Archeval	5 000												
9304 - Formation - Nouveau Campus	350 000	1 875 635											
XXXX - Agriculture - AMO Cuisine centrale	50 000												
<b>TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE</b>		<b>6 452 036</b>	<b>7 430 548</b>	<b>9 586 014</b>	<b>6 303 747</b>	<b>2 875 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>715 000</b>	<b>721 500</b>	<b>2 133 400</b>	<b>1 417 750</b>	<b>514 000</b>	<b>314 000</b>
GRANDS EGPMTS	9000 - Moyens Généraux DEGE	214 300											
	9015 - Bâtiment Resto du coeur	35 000	400 000										
	XXXX - Anciens locaux DDT Aubrières	0											
	XXXX - Siège Marchal Leclerc	480 000											
	XXXX - Tous équipements	338 000	55 000	55 000									
GEMAB	9701 - Thouet hors CTMA (AP)	64 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000						
	9702 - Indicateurs comm* bilan (AP)	40 000											
	9703 - Continuité ligne d'eau (AP)			393 168	460 000	400 000							
	9704 - Berges et ripisylve (AP)	50 500											
	9706 - Lit majeur et lit mineur (AP)	236 176											
	9705 - Schéma directeur Loire	209 360	10 000										
	XXXX - Autres travaux gestion des MA et prévention des inondations			1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000						
	9707 - Fiabilisation digue de l'Authion	108 996	98 598										
	9708 - Energies renouvelables	0	20 000	20 000									
	<b>TOTAL ENVIRONNEMENT ET GRANDS EQUIPEMENTS</b>		<b>1 778 332</b>	<b>623 598</b>	<b>1 508 168</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>412 650</b>	<b>0</b>	<b>66 572</b>	<b>77 888</b>	<b>67 729</b>
<b>Total MOYENS GENERAUX</b>		<b>6 720 000</b>	<b>191 000</b>	<b>81 000</b>	<b>53 000</b>	<b>48 000</b>	<b>51 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
EGPMTS SPORTIFS	9100 - Piscine de Longué (hors AP)												
	9101 - Piscine de Gennes	50 000	100 000	1 000 000	83 300								
	9102 - Piscine d'Offard couverte à Saumur	37 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000						
	9103 - Piscine Val de Thouet à Saumur	240 000	467 000	64 000	64 000	147 300	64 000						
	9105 - Piscine des Rosiers s/Loire	11 000											
	9104 - Réhabilitation piscine de Montreuil-Bellay (AP)	59 000	3 000	53 000	215 000	3 000	3 000						
	9107 - Piscine de Montreuil-Bellay (hors AP)	1 000											
	9106 - Piscine de Brain s/Allonnes	4 000	10 000	35 000	83 300								
	9108 - Piscine de Doué en Anjou	150 000	508 500	172 000									
	9110 - Salle de gymnastique de St Lambert	4 000	40 000	54 000	4 000	4 000	4 000						
	9111 - Stade d'Offard à Saumur (hors AP)	4 000											
	9113 - Piscines - Investissements communs	22 000			250 000	250 000							
	9116 - Aménagement site Offard (AP)	200 000	3 430 000	1 206 000		500 000							
	9114 - Réhabilitation piscine Longué (AP)	4 209 200	3 619 080										
<b>Total POLITIQUES SPORTIVES</b>		<b>4 993 200</b>	<b>8 181 580</b>	<b>2 584 000</b>	<b>711 600</b>	<b>999 800</b>	<b>219 300</b>	<b>1 645 761</b>	<b>488 155</b>	<b>488 155</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PPI</b>		<b>15 383 191</b>	<b>17 962 327</b>	<b>15 453 282</b>	<b>10 830 447</b>	<b>7 471 450</b>	<b>6 718 900</b>	<b>3 230 411</b>	<b>2 394 416</b>	<b>2 687 327</b>	<b>1 642 664</b>	<b>1 237</b>	



**SAUMUR**  
**VAL<sup>DE</sup> LOIRE**  
**AGGLOMÉRATION**

---

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

// RAPPORT 2020

Vu pour être annexé à la délibération n° 2020-182 DC du 12 novembre 2020

Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire  
Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GCOULET

<b>PARTIE I</b> INGÉNIERIE	4
<b>PARTIE II</b> EAU ET ASSAINISSEMENT	10
<b>PARTIE III</b> ENVIRONNEMENT	16
<b>PARTIE IV</b> MOBILITÉS	26
<b>PARTIE V</b> GENS DU VOYAGE	33
<b>PARTIE VI</b> URBANISME	38
<b>PARTIE VII</b> HABITAT	41
<b>PARTIE VIII</b> ADMINISTRATION & COMMANDES PUBLIQUES	45
<b>PARTIE IX</b> DIRECTION GÉNÉRALE	48
<b>PARTIE X</b> DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	51
<b>PARTIE XI</b> DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	56
<b>PARTIE XII</b> POLITIQUES SPORTIVES	64



L'écologie doit être partout et tout le temps. Elle doit être une exigence de chaque instant. Nous ne pouvons ni en faire l'économie, ni l'imaginer comme une composante parmi d'autres. Elle est essentielle en matière, bien sûr, d'eau et d'assainissement, de déchets, de prévention des risques, de préservation des milieux naturels et aquatiques, de gestion des ressources. Mais elle l'est tout autant en matière d'économie, d'agriculture, de tourisme, de mobilités, de solidarité, d'habitat, de sport ou encore d'aménagement.

C'est pourquoi l'écologie et avec elle le développement durable et la transition énergétique constituent l'une des trois priorités majeures de ce nouveau mandat.

Ce rapport d'activité consacré au développement durable s'inscrit précisément dans cette perspective. Parce qu'il est une analyse fine de nos actions, il nous permet d'évaluer celles-ci au regard des enjeux de notre territoire et, ainsi, de nous adapter, d'initier de nouvelles actions, d'en conforter d'autres ou de les renforcer. De ce point de vue,

ce rapport constitue aussi, bien sûr, un outil d'information important pour nos habitants, nos associations, nos entreprises. Un outil d'information et, je l'espère, de sensibilisation tant le sujet n'est pas seulement important mais, en vérité, absolument vital.

Vous trouverez ainsi dans ce document, au travers d'indicateurs et de projets concrets, un focus sur des actions engagées dans le cadre des cinq finalités instaurées par le Ministère de la Transition écologique : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la protection des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations et, enfin, les modes de production et de consommation responsables.

Je nous souhaite, à toutes et tous, de réussir à relever le défi du développement durable. Il est de notre devoir de nous y engager et d'y mettre toute notre énergie.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**JACKIE GOULET**  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire  
et Maire de la Ville de Saumur

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20201112-2020-  
182DCRapDD-AU  
Date de télétransmission : 18/11/2020  
Date de réception préfecture : 18/11/2020



# PARTIE I

INGÉNIERIE

- RÉNOVATION ET MODERNISATION DES ÉCLAIRAGES PUBLICS
- TRAVAIL EN INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS
- RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES MÉDIATHÈQUES

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire réalise, chaque année, des études (schéma directeur immobilier, diagnostics énergétiques, définition des bouquets de travaux, choix du montage juridique et

financier) sur différents projets. Des travaux entrepris par l'Agglomération permettent la rénovation et l'amélioration d'équipements sur le territoire.



d'économie à  
Gennes-Val-de-Loire

63%

d'économie à  
Longué-Jumelles et  
à Chacé (commune  
de Bellevigne-les-  
Châteaux)

31%

de consommation  
annuelle en moins

6

# Rénovation et modernisation des éclairages publics

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a procédé à de la rénovation et modernisation des éclairages publics dans les zones suivantes :

- ZA Anjou Actiparc Jumelles (Longué-Jumelles) : rénovation de 41 points lumineux, allée des Gâts. Suppression des lanternes sodium ( puissance 150 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 55 watts),
- ZA des Sabotiers (Gennes-Val-de-Loire) : remplacement d'une armoire de commande avec installation d'une horloge programmable à distance et rénovation de 9 points lumineux . Suppression des lanternes ballons fluorescents (puissance 125 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 55 watts),
- ZA de Chacé (Bellevigne-les-Châteaux) : remplacement d'une armoire de commande avec installation d'une horloge programmable à distance et rénovation de 33 points lumineux (voie verte, RD 205, rue du Docteur Weiss, rue François Duveau et rue des Mille Fleurs). Suppression des lanternes sodium (puissance 150 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 55 watts).

Évaluation des consommations électriques suite aux travaux de 2019 : remplacement des éclairages de la voie ferrée sur la ZA de Méron (Montreuil-Bellay)

La mise en route des équipements a été réalisée le 18 juillet 2019.

Après avoir effectué un constat, la consommation est en baisse chaque année depuis 2018. Avec 40 499 kWh en 2018 contre 27 852 kWh en 2019. En 2020 , la consommation annuelle est en baisse de 31,23%.

## LES PERSPECTIVES

Poursuite du programme de rénovation et de la modernisation des éclairages publics sur les ZA de la Saulaie de Doué-en-Anjou et sur la ZA des Prés Blondeau de Gennes-Val-de-Loire. Évaluation des consommations électriques suite aux travaux réalisés en 2020.

Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	
Epanouissement de tous les êtres humains		
Cohésion sociale et solidarité		
Modes de production et de consommation responsables	✓	✓

# Travail en insertion dans les marchés publics

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire développe activement les clauses d'insertion dans les marchés publics (cf p. 47). En ce qui concerne le service ingénierie routière, trois accords cadre ont été signés courant 2020.

## Accord cadre pour l'entretien des espaces verts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

• Un accord cadre pour l'entretien des espaces verts a été conclu jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable 3 fois par période d'une année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il comprend 9 lots dont 3 lots réservés : 2 lots réservés aux structures d'insertion par l'économie et 1 lot réservé aux entreprises adaptées. Les dépenses engagées pour ces 3 lots sont de 118 110 € HT.

## Accord cadre voirie pour l'entretien et la rénovation des voiries communautaires

• Un accord cadre « voirie » a généré cette année 396 heures d'insertion sur les 3 entreprises attributaires soit 1 592 heures depuis son lancement. L'entrepreneur réalise 2 heures d'insertion par tranche de 1 000 € de travaux dont les délais d'exécution sont supérieurs à 15 jours.

## Accord cadre maintenance préventive, prévisionnelle et corrective de la voie ferrée ZA Méron à Montreuil-Bellay

• Un accord cadre « entretien de la voie ferrée » a généré cette année 92 heures d'insertion soit 194 heures depuis son lancement. L'entrepreneur réalise 2 heures d'insertion par tranche de 1 000 € HT si le bon de commande est supérieur à 20 000 € HT et si le délai est supérieur à 15 jours.

Au total, 3 150 heures de travail en insertion ont été réalisées dans le cadre de ses prestations aux bénéfices de 38 personnes éloignées du marché du travail :

682 heures de travail en insertion réalisées par 18 salariés en insertion de l'AIED (antenne information emploi à Doué-la-Fontaine)  
245 heures de travail en insertion réalisées par 6 salariés en insertion de l'ISTA,  
2 100 heures de travail en insertion réalisées par 13 salariés en insertion d'Aqua Sylva,  
119 heures de travail en insertion réalisées par 1 salarié en insertion (contrat de professionnalisation) de Renofer.

Ces personnes bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel (accompagnement individuel, accompagnement collectif, formation).

Les personnes en insertion bénéficient d'un accompagnement tout au long de leur parcours, en levant les freins pour l'accès à l'emploi. Le passage par le chantier leur permet de reprendre un rythme d'activité, de tisser du lien social, de reprendre confiance en eux, d'accéder au logement, de financer le permis de conduire et d'acquérir des compétences et un savoir-faire transférables dans le secteur marchand et non marchand.



38

personnes bénéficiaires  
des contrats en  
insertion "voirie- espace  
verts"



3 150

heures de travail en  
insertion dans les  
marchés publics  
"voiries -espaces verts"

L'accompagnement individualisé permet au salarié d'atteindre les objectifs définis avec lui, d'élaborer son projet professionnel pour le mener progressivement vers l'emploi ou vers une entrée en formation qualifiante.

Des périodes d'immersion sont aussi organisées afin qu'ils se confrontent à la réalité du monde de l'entreprise.

Types d'accompagnements (individuels et collectifs) :

- Adaptation au poste de travail
  - formation sur les techniques de travail (tonte, taille...)
  - formation sur la sécurité au travail
- Conduite des véhicules
  - autonomie
  - responsabilité
- Périodes d'immersion
  - service espaces verts de la Ville de Saumur
  - formation compétences clés corylus
- Accompagnement pour le permis de conduire
- Remise à jour des CV
- Cours de français pour les salariés étrangers
- Accompagnement pour une entrée en formation sur les espaces verts
- Accompagnement pour une entrée en formation en informatique
- Formation SST (sauveteur secouriste du travail)

## LES PERSPECTIVES

Valoriser et développer la clause d'insertion dans les marchés publics afin de favoriser l'intégration professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

# Rénovation énergétique des médiathèques

Les travaux de réhabilitation énergétique de la médiathèque à Doué-en-Anjou ont été inaugurés en juillet 2019. Ils étaient répartis en plusieurs lots :

- menuiseries extérieures aluminium (étanchéité des portes d'entrée, création d'une verrière sur patio, remplacement des châssis, façade rideau),
- plâtrerie isolation (plafonds non démontables, doublages),
- électricité (travaux liés au chauffage, remplacement de l'éclairage),
- plomberie sanitaire chauffage ventilation (climatisation du local informatique, chauffage au rez-de-chaussée, crosses, supports PAC, habillage, ventilation).

## LES PERSPECTIVES

- Pour 2021, d'autres projets de rénovation sont programmés :

La rénovation énergétique à la médiathèque de Saumur (isolation thermique des façades, remplacement des menuiseries, mise en place des menuiseries isolantes, mise en place de brise-soleil fixe pour les surfaces vitrées concernées, remplacement des appareils d'éclairage dans les zones concernées, mise en place d'une ventilation double flux sur l'ensemble du bâtiment, régulation du plancher chauffant, mise en place d'une climatisation pour l'ensemble du site).



401 343 € HT

total des travaux de  
rénovation énergétique  
soit 481 611 € TTC

44%

d'économie d'énergie  
ou 56% d'économie  
sur "la dépense  
énergétique"



4,52 T  
en moins

de CO<sub>2</sub>/an  
(1 tonne de CO<sub>2</sub>  
correspond à un aller-  
retour Paris/ New-York  
en avion)

9



- ✓ ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables



# PARTIE II

EAU ET ASSAINISSEMENT

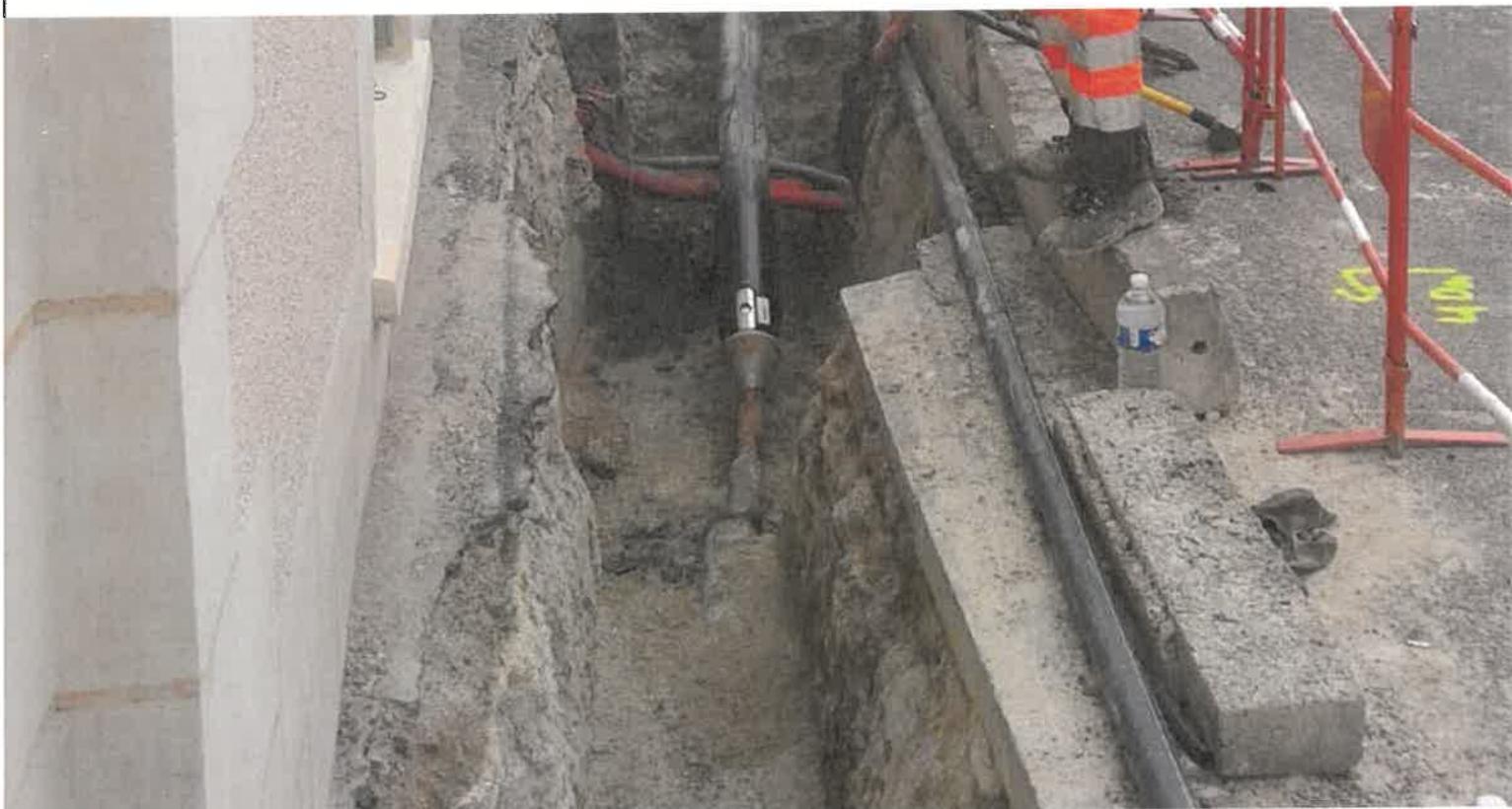
- MISE EN PLACE DE POMPES MOINS CONSOMMATRICES D'ÉNERGIE ET LIMITANT LES ENTRETIENS
- ÉLIMINATION DES BOUES PRODUITES PAR LA STATION D'EAU POTABLE AVEC OPTIMISATION DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉSURVEILLANCE SUR LES POSTES DE RELEVAGE ET STATIONS D'ÉPURATION
- TRAVAUX SANS TRANCHÉE

L'Agglomération Saumur Val de Loire est compétente en matière de production d'eau potable. A ce titre, elle prélève de l'eau dans le milieu naturel, en assure son traitement et dessert, par le biais de centaines de kilomètres de réseaux souterrains, sa distribution auprès des usagers.

Au titre de sa compétence assainissement collectif, l'Agglomération est chargée de collecter les eaux usées qui émanent des habitations desservies par un réseau d'assainissement type "tout à l'égout" et d'en traiter ces effluents. Avant d'être rejetées en milieu naturel, ces eaux usées doivent respecter des exigences qualitatives

définies par les services de l'Etat en fonction du milieu récepteur. Par conséquent, des suivis réguliers sont effectués.

Le SPANC est un service public, de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui incombe à l'Agglomération et fournit des prestations en matière d'assainissement non collectif. Sa compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour exercer spécifiquement cette mission.



80 000 €HT

de budget maximum pour un  
marché entre 2019 et 2020

25%

à 50% d'économie  
d'énergie avec une  
pompe N

# Mise en place de pompes moins consommatrices d'énergie et limitant les entretiens

Remplacement des pompes de relevage vétustes par de nouvelles pompes moins consommatrices en énergie et possédant une propriété hydraulique moins soumise au bouchage par des lingettes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a pris en charge la gestion de l'assainissement d'un nouveau territoire auparavant géré par les communes. Un état des lieux des installations et des exploitations a permis d'identifier la nécessité d'un marché de fourniture de pompes pour renouveler le parc (vétusté des installations).

C'est sur la partie hydraulique et notamment sur la technologie de roue que le gain est important, entre une roue vortex et une roue N avec une différence de rendement de l'ordre de 60 %, ce qui veut dire que pour le même volume pompé avec une pompe en roue vortex doit fonctionner 60 % plus longtemps.

L'utilisation de pompe avec une roue technologie N permet également de limiter fortement son bouchage par des lingettes, grâce à sa conception innovante.

D'un point de vue développement durable :

- Le débouchage plus régulier des pompes et la suppression des paniers de dégrillage ; permettent aux agents d'exploitation de se déplacer moins souvent avec leur véhicule pour déboucher les pompes et vidanger les paniers (moins de rejet CO<sub>2</sub>).

- Les pompes de technologie roue N consomment entre 25 et 50 % d'énergie électrique en moins.

## LES PERSPECTIVES

Veille technologique pour maintenir un parc le plus performant et économique possible.



Pompe roue N (coupe)



Pompe roue N (vue du dessus)

Lutte contre le changement climatique	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

Accusé de réception en préfecture  
049-100071876 20201112-2020-  
1811110  
Date de télétransmission : 18/11/2020  
Date de réception préfecture : 18/11/2020

# Élimination des boues produites par la station d'eau potable avec optimisation du traitement des eaux usées

Valorisation des déchets: usine de traitement d'eau potable de Longué-Jumelles.

Économie de réactif de déphosphatation: station d'épuration de Longué-Jumelles.

L'autorisation de rejet de la station d'épuration de Longué-Jumelles fixe un taux limite pour le phosphate en sortie à 2mg/l.

Jusqu'en 2008, le taux de phosphate en sortie de station d'épuration était maîtrisé par l'apport d'un réactif : le chlorosulfate ferrique « clairtan ». Un volume moyen de 20 m<sup>3</sup> par an (8000 € HT) était ainsi injecté par le biais d'installation spécifique (cuve et pompes doseuses) nécessitant un suivi et entretien rigoureux.

Depuis 2008, le service a supprimé cet apport et, désormais, valorise les boues ferreuses produites sur l'usine d'eau potable de Longué-Jumelles, en réactif de déphosphatation.

L'usine de production d'eau potable de Longué-Jumelles assure le traitement du fer et du manganèse contenus dans l'eau brute issue des captages. Elle oxyde le fer, contenu dans l'eau brute, qui est ensuite piégé dans des filtres à sable. Ces filtres à sable sont nettoyés deux fois par semaine, et les eaux de nettoyage contenant le fer sont collectées dans un bassin étanche. La décantation naturelle permet la concentration du fer en une boue ferreuse. Par un système de pompage et refoulement, ce déchet de production est envoyé dans le réseau d'assainissement. Mélangé naturellement aux effluents, il assure le traitement des phosphates (et limite la production du sulfure d'hydrogène H<sub>2</sub>S sur le réseau).

## LES PERSPECTIVES

• Appliquer ce principe sur d'autres sites de production d'eau potable équipés d'une déferrisation.

20 m<sup>3</sup>  
/an

de réactif en moins



8 000 €

/an

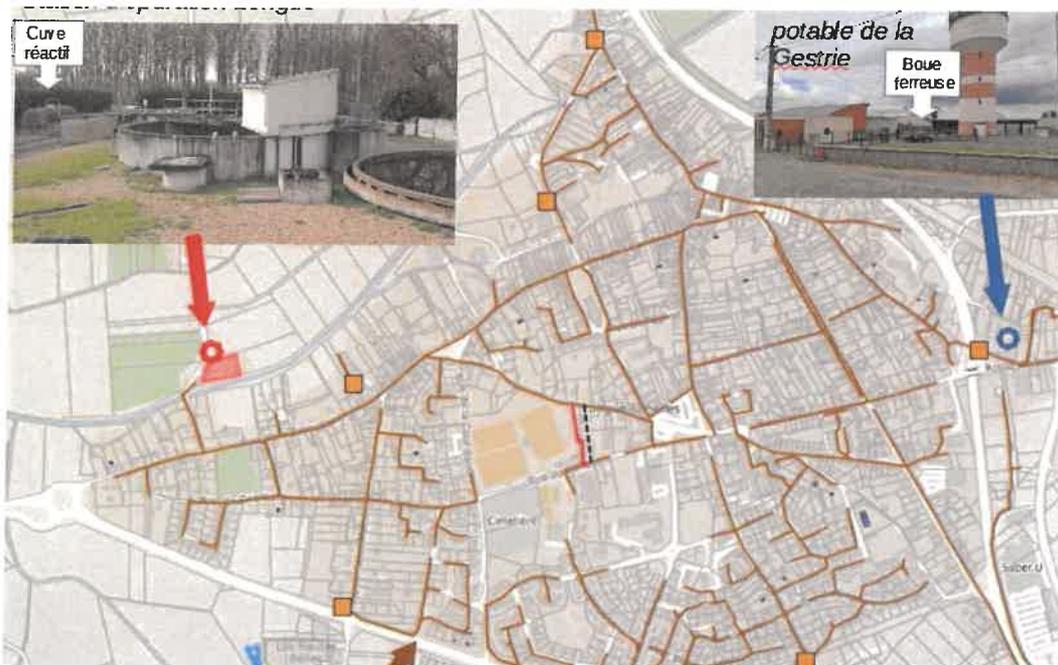
d'économie

5 200 m<sup>3</sup>

/an

de boues ferreuses  
valorisées

13



- ✓ Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables

sites télésurveillés  
(sur 76)



77 540 €HT

pour l'installation des  
appareils S500  
en 2018-2019

# Déploiement de la télésurveillance sur les postes de relevage et stations d'épuration

Des appareils de surveillance et de report d'alarme ont été installés sur la totalité des équipements gérés en régie. Ce type d'appareil permet aux pilotes de station de visualiser à distance l'état des équipements et d'être alertés à tout moment si un défaut survient. Le pilote de station n'a plus besoin de se déplacer sur le site plusieurs fois par semaine pour s'assurer du fonctionnement de l'installation (dérèglement d'un point de consigne/disjoncteur sauté/coupure secteur/etc...). Cela permet également d'avoir une excellente réactivité d'intervention en évitant les situations où l'usager impacté signale lui-même les dysfonctionnements sur le poste de relevage.

D'un point de vue développement durable :

- En plus d'améliorer les conditions de travail et de réactivité, cela diminue fortement les déplacements et par conséquent la consommation de carburant (rejet de CO<sub>2</sub>).
- Les rejets d'eaux usées sont limités dans le milieu naturel en cas de trop plein de ces postes de relevage en cas de dysfonctionnement.

## LES PERSPECTIVES

Améliorer le matériel en place pour sécuriser les communications afin d'atteindre les objectifs réglementaires (cryptage de données demandé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (l'ANSSI)).



# Travaux sans tranchée

L'Agglomération utilise des techniques dites sans tranchée pour le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Les deux techniques utilisées sont la réhabilitation par l'intérieur et l'éclatement.

Les techniques sans tranchée permettent de raccourcir les délais de réalisation, limiter l'empreinte écologique des chantiers car elles mobilisent moins d'engins, d'occasionner moins de nuisances pour les riverains et diminuer le coût global des travaux.

## Travaux sans tranchée par éclatement

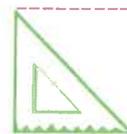
Cette technique, utilisée pour des diamètres de conduite entre 50 et 900 mm permet de remplacer une conduite par une nouvelle de plus gros diamètre, par éclatement et refoulement latéral de l'ancienne conduite. L'éclateur est soit tiré soit poussé et peut être précédé d'un outil de coupe adapté pour certains matériaux.

## Travaux sans tranchée avec un chemisage de la canalisation

Cette technique s'applique sur des conduites abîmées mais dont la structure n'est pas atteinte. Elle permet de prolonger la durée de vie d'une canalisation. Le tubage est réalisé avec une chemise souple imprégnée d'une résine thermodurcissable produisant un tuyau après polymérisation de la résine.

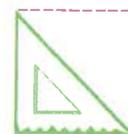
## LES PERSPECTIVES

- Développer l'utilisation de ces techniques dans les années à venir en augmentant le linéaire de réseau renouvelé ou réhabilité.



**900 m**

de réseaux d'eau potable renouvelés en 2019



**2 Km**

de réseaux d'assainissement renouvelés entre 2019-2020



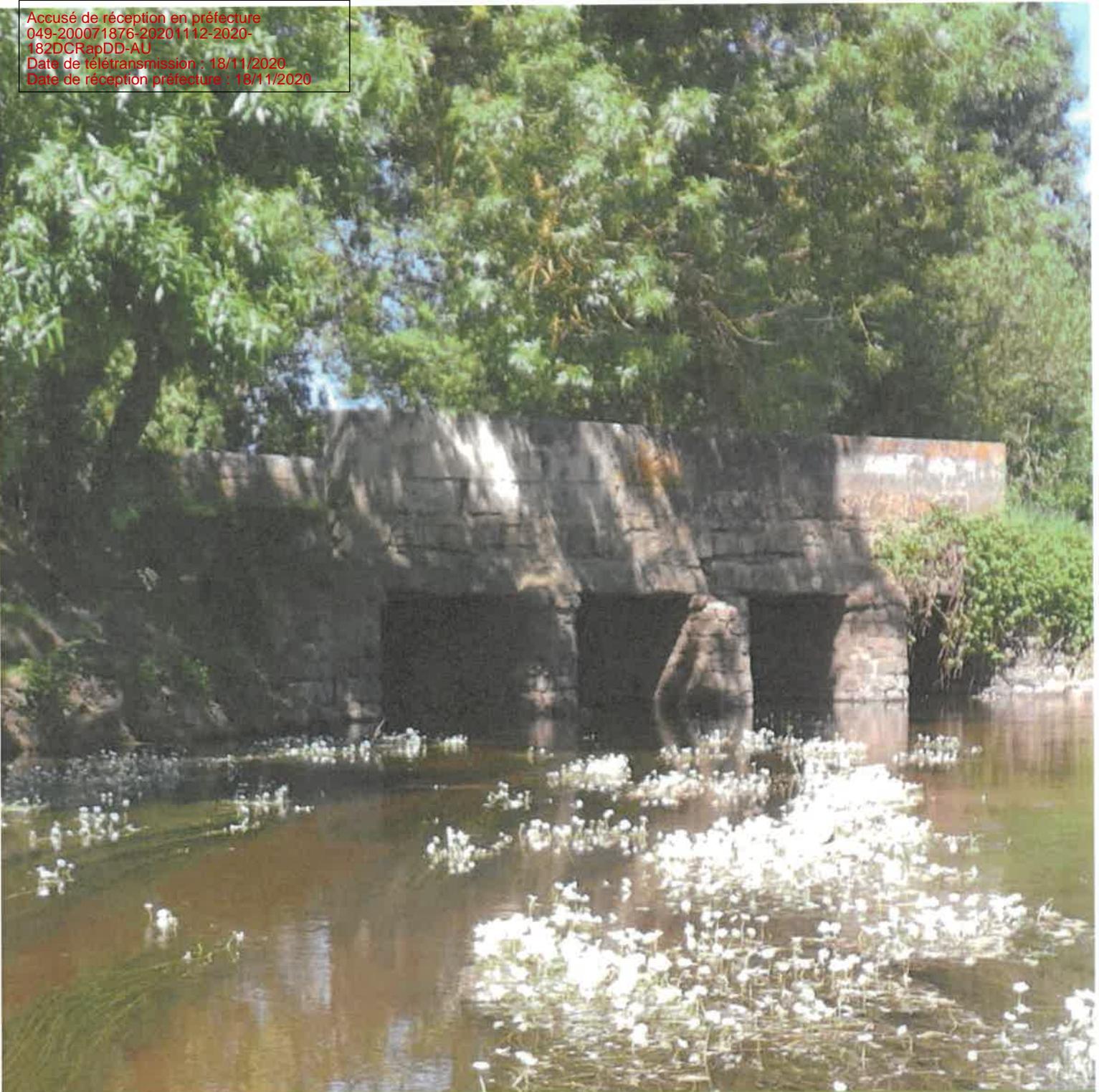
✓ Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

✓ ✓ Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

✓ Modes de production et de consommation responsables



# PARTIE III

## ENVIRONNEMENT

- PCAET : PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL
- CENTRALE SOLAIRE À CHAMP DE LIVEAU
- KYRIELLE, LE TRI FACILITÉ DANS LE NORD DU TERRITOIRE
- SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC À L'EMPREINTE CARBONNE
- NETTOYONS LE THOUET 2020
- LABELLISATION « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE »
- KYRIELLE, MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE GRATUITÉ SUR LA DÉCHÈTERIE DU CLOS-BONNET

La préservation de l'environnement est au coeur des préoccupations quotidiennes de l'Agglomération qui agit à sa préservation dans le cadre de la gestion de l'eau, de l'assainissement, de la préservation des milieux aquatiques, de la gestion des déchets et des risques. Par

ailleurs, elle encourage les projets de développement durable publics ou privés. L'Agglomération s'engage à garantir à ses habitants une qualité de leur cadre de vie et la préservation de leur environnement.



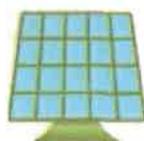
# Centrale solaire à Champ de Liveau

de surface



7 MW<sub>c</sub>

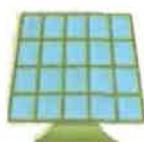
de puissance  
installée



33 866 m<sup>2</sup>

18

de panneaux  
photovoltaïques



95%

des panneaux  
photovoltaïques sont  
recyclables (source  
[www.pvcycle.fr](http://www.pvcycle.fr))

La centrale solaire de Champ de Liveau à Montreuil-Bellay a été désignée, en mars 2020 lauréate de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et obtient ainsi sa dernière autorisation manquante nécessaire au démarrage de sa réalisation. Il s'agit de l'aboutissement des études de développement pour un projet démarré il y a un peu plus de 2 ans entre la SEM départementale Alter Énergies et l'Agglomération Saumur Val de Loire. Alter Energies a 2 ans pour réaliser les travaux et mettre la centrale solaire en service.

Au début de l'été 2020, une visite du futur site d'implantation de la centrale solaire sur l'ancien site d'enfouissement de déchets de Montreuil-Bellay a été organisée. L'association PEPS (Pour Énergies Participatives en Saumurois) a rencontré Alter Energies, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et ECPDL (association Énergie citoyenne en Pays de la Loire) pour évoquer la participation citoyenne à ce projet. La centrale devrait entrer en production en 2022.

La configuration initiale du projet était plafonnée à 5MW<sub>c</sub> en cohérence avec les catégories de la CRE. Une variante a été étudiée afin d'exploiter au maximum la surface du terrain. Ce scénario a été retenu le 30 septembre dernier par Alter Energies, pour installer 2MW<sub>c</sub> supplémentaires. Ainsi, il y aura 33 866 m<sup>2</sup> de panneaux avec une puissance de 6 993 KW<sub>c</sub>. L'électricité produite par cette tranche supplémentaire ne pouvant être revendue à la CRE sera revendue à un acheteur d'électricité. Des échanges sont en cours avec Enercoop.

La durée d'exploitation par Alter Energies est de 30 ans minimum, après quoi la centrale pourra être prolongée, mise à niveau, ou démantelée et recyclée si le souhaite la collectivité.

## LES PERSPECTIVES

- Un financement participatif sera lancé prochainement.



Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources		
Epanouissement de tous les êtres humains		
Cohésion sociale et solidarité	✓	✓
Modes de production et de consommation responsables	✓	✓

# Forum citoyen participatif sur la transition énergétique #2038

## Forum citoyen participatif sur la transition énergétique #2038

Suite à l'enquête menée auprès des citoyens du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019 via un formulaire en ligne, un forum ouvert à tous a été organisé afin de favoriser la contribution citoyenne à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Ce forum a eu lieu le samedi 23 novembre 2019 et a rassemblé 53 participants autour de 4 séances. Chaque séance était composée :

- d'une immersion d'une heure dans un espace sensoriel « Le Cube » en 2038 avec le CNAM Pays de la Loire pour imaginer les futurs possibles,

- d'un temps de propositions d'actions autour de trois thématiques prioritaires du PCAET :

- produire et consommer l'énergie autrement,
- s'alimenter et cultiver durablement,
- repenser la mobilité de demain.

Les objectifs sont les suivants :

- mobiliser l'expertise des usagers,
- partager le constat du diagnostic et les enjeux de la transition énergétique,
- faire émerger des propositions d'actions / solutions à mettre en œuvre dans le cadre du PCAET.

Les plus de la journée :

- collation locale et « zéro déchet »,
- multigénérationnel,
- covoiturage entre participants.

## LES PERSPECTIVES

- **Renouvellement de l'opération via un plan de communication et de sensibilisation sur la durée du PCAET.**



53  
personnes

ont assisté au  
lancement du plan  
climat en novembre  
2019



100

contributions  
recueillies sur post-it



1

cube immersif  
installé lors du forum  
citoyen

19



✓	✓	Lutte contre le changement climatique
✓	✓	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
✓	✓	Epanouissement de tous les êtres humains
✓	✓	Cohésion sociale et solidarité
✓	✓	Modes de production et de consommation responsables



307

participants à  
l'assemblée générale à  
Saumur



150

participants à  
l'assemblée générale à  
Longué-Jumelles

20



10g de CO<sub>2</sub>

sont produits par un  
e-mail et avec une pièce  
jointe 35g de CO<sub>2</sub>

# Sensibilisation du grand public à l'empreinte carbone

En mars 2020, deux interventions de la chargée de mission énergie-climat sur le thème de l'empreinte carbone ont eu lieu lors des « rencontres annuelles » des caisses locales du Crédit Agricole (Longué-Jumelles et Saumur). Quiz, vidéos, échanges avec les participants sur les actions du plan climat Air Energie Territorial... ont animé les deux soirées.



Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources		
Epanouissement de tous les êtres humains	✓	✓
Cohésion sociale et solidarité	✓	✓
Modes de production et de consommation responsables	✓	✓

AG Saumur - 5 mars 2020

# Kyrielle – Le tri facilité dans le nord du territoire

Dans le cadre de l'harmonisation des services, un nouveau service de collecte en porte à porte des déchets recyclables a été mis en place dans le nord du territoire, et plus particulièrement sur le canton d'Allonnes.

Auparavant, les habitants du secteur devaient se déplacer pour déposer leurs emballages dans des colonnes d'apport volontaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les consignes de tri ont évolué pour intégrer tous les emballages en plastiques (films, sacs, pots, barquettes...). C'est un tri plus simple et qui permet de recycler plus de matériaux.

Pour accompagner ce changement et la forte augmentation d'emballages à trier, il a paru indispensable d'organiser la collecte en porte à porte et en bac. Ainsi chaque habitant peut déposer son bac à couvercle jaune à la collecte, une fois tous les quinze jours.

Les autres matériaux, le verre et le papier posent moins de problème de stockage et de dépôt. Ils doivent être déposés dans les colonnes d'apport volontaire.

## Le tri des plastiques dans le Saumurois et en France

Les habitants du secteur nord rejoignent les 30 millions de Français qui peuvent trier tous leurs emballages plastiques. Cela va permettre de développer le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons. En ouvrant la collecte sélective à ces emballages en plastique, cela permet aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle en France et en Europe.

## LES PERSPECTIVES

• L'harmonisation des services sur le territoire sera poursuivie en 2021. Ainsi, c'est l'ensemble du secteur sud-saumurois qui bénéficiera à son tour d'une collecte en bac et en porte à porte, avec extension des consignes de tri.



6 725  
bacs

à couvercle jaune  
distribués sur le  
secteur



36 kg

d'emballages  
collectés par habitant  
sur l'année



- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables



90  
bénévoles  
ont participé au  
ramassage de déchets  
le long et dans  
le Thouet en une  
matinée.



200 kg  
de ferrailles

ramassés sur environ  
16,4 km de rives du  
Thouet



720 kg  
de tout  
venant

ramassés sur environ  
16,4 km de rives du  
Thouet

# Nettoyons le Thouet 2020

Depuis 6 ans, l'Agglomération s'associe à l'opération nationale « Nettoyons la Nature » initiée par l'enseigne E. Leclerc en organisant localement un événement appelé « Nettoyons le Thouet ». Pour cette manifestation écocitoyenne, l'Agglomération fait appel aux associations et aux bénévoles pour ramasser les déchets le long du Thouet. En complément de cette opération, des actions de sensibilisation sont proposées pour présenter le fonctionnement des déchèteries et sensibiliser au tri et à la réduction de déchets.

Les partenaires de cette journée étaient les suivants :

- Le Centre E. Leclerc Saumur pour les kits de ramassage et l'exposition photos dans la galerie de l'hypermarché
- Le Club de canoë de Montreuil-Bellay pour l'organisation "décentralisée" de l'évènement à Montreuil-Bellay
- Kyrielle pour le transport, la mise à disposition des bennes et le traitement des déchets collectés
- La Ville de Saumur pour le prêt des barnums, tables, chaises et remorque de ramassage pour la collecte à cheval
- L'association d'insertion "Antenne - Information - Emploi Développement", prestataire pour ramasser les déchets collectés sur les circuits
- Les écuries Saint Nicolas avec son meneur et le cheval "Actyon" pour la collecte des déchets
- Les attelages de Saint-Benoît pour la collecte des déchets
- La Boulangerie Joseph, prestataire pour les sandwiches
- Les Vergers de Saint-Jean-de-l'Isle pour les pommes, poires et jus de pomme
- Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine pour le prêt de toilettes sèches

Les associations participantes étaient la LPO, le Roseau Saumurois, la SCOPE, ADOMA, le CAPS. Sans oublier tous les bénévoles venus de façon individuelle ou en famille.

## LES PERSPECTIVES

- L'opération est renouvelée tous les ans. En 2021, il est envisagé de nettoyer également un secteur en bord de Loire.

Lutte contre le  
changement climatique

Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables



Samedi 26 septembre 2020

# Nettoyons le Thouet

à 8h30

- ▶ à Saumur
- ▶ à Montreuil-Bellay

avec **E.Leclerc** Saumur

23



Club canoë  
de  
Montreuil-Bellay



Renseignements au 02 41 40 45 78 - Inscriptions sur [www.saumurvalde Loire.fr](http://www.saumurvalde Loire.fr) avant le 21 septembre 2020

## 8 actions

portées ou co-  
portées par 7 maîtres  
d'ouvrage, déclinées  
en 23 opérations



2,5 M €

de dépenses pour les  
23 opérations sur 3  
ans

# Labellisation «Territoires engagés pour la Nature»

L'Agglomération a répondu à l'appel à candidatures « Territoires engagés pour la Nature » lancé par le comité régional Pays de la Loire (Région Pays de la Loire, Départements, Agence de l'eau Loire-Bretagne, DREAL Pays de la Loire et Office Français de la Biodiversité).

C'est un outil déclinant localement le plan biodiversité national et qui permet aux labellisés de faire reconnaître leurs bonnes pratiques en matière de préservation et de restauration de la biodiversité.

Un accompagnement technique et financier est également proposé afin de poursuivre les actions entreprises.

Le programme d'actions 2021-2023 « Territoires engagés pour la Nature » de l'Agglomération comprend 8 actions, portées en partenariat avec le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et des communes volontaires.

Parmi les actions proposées, il y a notamment :

- la restauration de zones humides,
- le développement de la nature en ville,
- l'écopâturage,
- la formation des élus et des agents à la thématique biodiversité.

L'Agglomération a été reconnue le 10 septembre 2020 « Territoire engagé pour la Nature ».

## LES PERSPECTIVES

- Mise en place effective des actions sur la période 2021-2023.

Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	✓	
Cohésion sociale et solidarité	✓	
Modes de production et de consommation responsables	✓	

**TERRITOIRES  
ENGAGÉS  
POUR LA  
NATURE**

Un dispositif du plan



# Kyrielle – Mise en place d’une zone de gratuité sur la déchèterie du Clos- Bonnet à Saumur

Le tonnage de déchets collectés dans les déchèteries de Kyrielle est en constante augmentation. Une partie de ces déchets est recyclée et valorisée, mais malheureusement, beaucoup de déchets doivent encore être enfouis ou incinérés. En parallèle, il est constaté qu’une quantité non négligeable de déchets déposés par les usagers en déchèterie est encore en bon état et pourrait connaître une seconde vie au lieu d’être jetée. C’est le cas notamment des déchets de bricolage et de matériaux dont les volumes générés sont importants. Afin de répondre à cette problématique, une zone de gratuité a été installée sur la déchèterie du Clos-Bonnet depuis le 6 juillet 2020.

Selon le concept « donner au lieu de jeter », la zone de gratuité est donc réservée uniquement aux matériaux de bâtiment tels que : palette, planche, menuiserie, isolant, faïence, placo, parpaing, gaine, tuyau, clôture, outillage, jardinage... La seule exigence pour tout dépôt est : les matériaux et les outils doivent être en bon état pour un second usage. Un abri a été aménagé de manière à ranger et exposer un maximum de matériaux divers et variés pouvant intéresser les usagers.

Ce nouveau service de Kyrielle est complémentaire aux collectes « tout objet » déjà en place dans les ressourceries et participera vertueusement à l’économie circulaire saumuroise. Ainsi, le réemploi des déchets des matériaux est une solution innovante et intéressante permettant de préserver l’environnement, de créer du lien social et de réaliser des économies, pour la collectivité et les usagers.

## LES PERSPECTIVES

• La mise en place de cette zone de gratuité sur la déchèterie du Clos-Bonnet est expérimentale. En fonction des résultats, de nouvelles zones pourront être créées sur d’autres déchèteries de la Communauté d’Agglomération Saumur Val de Loire.



10,6 t

de déchets évités en  
2 mois, soit 230 kg  
retirés par jour



24  
utilisateurs

par jour

25





# PARTIE IV

LES MOBILITÉS

- RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE
- DÉFI MOBILITÉ
- ÉVOLUTION DU RÉSEAU URBAIN
- AVAÉ
- SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE
- ACQUISITION DE 3 VÉHICULES AU GNV

Chaque année, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire mène des actions destinées à ce que les mobilités de demain soient à la fois plus :

- propres, en réduisant l'empreinte environnementale de nos déplacements,
- connectées, en accélérant l'innovation et la révolution numérique dans les transports afin d'anticiper les mutations de la mobilité,

- solidaires, en réduisant les fractures territoriales pour permettre une mobilité pour tous et sur tous les territoires,

- intermodales, en articulant davantage les offres pour les rendre plus attractives,

- soutenables, en équilibrant les modèles économiques et en dégageant des ressources financières à la hauteur des besoins.

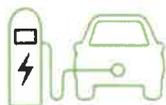
PASSEZ EN MODE  
écomobilité



# Renouvellement du parc automobile par des véhicules à faible émission

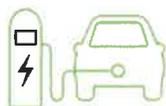
450 kg de CO<sub>2</sub>

par an évités pour un même usage



7

véhicules hybrides



4

véhicules électriques



1

véhicule GNV

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé comme objectif à 2020 une part minimale de 20 % de véhicules à faible émission dans le parc automobile des collectivités. Pour répondre à cet objectif et s'inscrire dans le plan climat air énergie territorial (axe 2 : développer la mobilité durable à bas carbone), le service bâtiment est chargé de faire une étude de la flotte existante. Il s'agit de répondre aux besoins de l'Agglomération et de remplacer les véhicules vieillissants par des véhicules récents à faible émission.

A ce jour, 17 % des véhicules de l'Agglomération sont à émission faible : 7 hybrides, 4 électriques et 1 GNV ont été acquis et mis à disposition du personnel pour les déplacements professionnels.

Pour 100 Km, la Renault Clio consomme 7,2 litres tandis que la Toyota Yaris consomme 2,091 litres pour la même distance (calcul basé sur les factures). Ce gain significatif de 5,10 L/ 100 Km se traduit par un gain de 189 litres d'essence sur une année équivalent à 450 Kg de CO<sub>2</sub> évités. Pour donner un ordre d'idée, 450 kg de CO<sub>2</sub> représentent les émissions de 2 mois et demi de chauffage gaz d'un appartement de 70 m<sup>2</sup>.

## LES PERSPECTIVES

• La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a la volonté d'acquérir des voitures à faible émission et plus globalement de développer de nouveaux usages de la voiture (covoiturage, autopartage, ...).

	Année 2017	Octobre 2019 - Septembre 2020	
	Véhicule vendu	Acquisition	
<b>Modèles</b>	Renault clio	Toyota Yaris Hybride	% de réduction
Kms	3 818	3 172	16,92 %
Litres carburant	274,90	77,65	71,75 %
€HT carburant	387,22	98,64	79,95 %
Émissions CO <sub>2</sub> en T	0.71	0,26	63,16 %

Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources		
Epanouissement de tous les êtres humains		
Cohésion sociale et solidarité		
Modes de production et de consommation responsables	✓	✓

Organisé par Alisée en partenariat avec l'ADEME et le soutien de la Région des Pays de la Loire, le Défi mobilité est une action collective créée pour redécouvrir les usages de la mobilité sur les trajets domicile-travail et domicile-école.

Durant la semaine de défi qui a eu lieu du 21 au 25 septembre 2020, les agents de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et d'autres structures de la Région se sont mobilisés pour se déplacer en mode écomobile. Marche, vélo, trottinette, transports en commun ou encore covoiturage, classiques ou originaux.

## LES PERSPECTIVES

• En juin 2021, l'objectif serait d'accompagner au Défi mobilité le public scolaire, les entreprises par zone d'activité et les collectivités qui souhaitent s'engager dans cette démarche.



50

participants au sein  
de la Communauté  
d'Agglomération  
Saumur Val de Loire

8 592

Km

parcourus en mode  
écomobilité sur 5  
jours

1 086

kg

de CO<sub>2</sub> économisés

29



✓	✓	Lutte contre le changement climatique
	✓	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
✓	✓	Epanouissement de tous les êtres humains
✓	✓	Cohésion sociale et solidarité
	✓	Modes de production et de consommation responsables

lignes de bus

7  
103

arrêts de bus



7 445

personnes enquêtées

30

# Évolution du réseau de transport urbain à Saumur

Lors du renouvellement du contrat entre l'Agglomération Saumur Val de Loire et sa société publique locale Saumur Agglobus en juin 2019, la collectivité a souhaité qu'une nouvelle offre de transports publics attractive et de qualité soit proposée pour augmenter la part modale des transports collectifs (action 10.1 du PCAET).

L'amélioration du réseau urbain de Saumur consiste à :

- optimiser l'offre existante : amélioration de la qualité de service, amplitude et couverture de la commune, cadencement et augmentation des fréquences sur les lignes structurantes, du maillage, de l'ajustement de la localisation des arrêts et de l'adaptation de la desserte,
- donner la priorité aux transports publics dans le trafic, en lien avec les collectivités compétentes en matière de voirie (voies en site propre, commande de la signalisation, priorité aux feux, lors d'événements climatiques extrêmes) pour augmenter la vitesse commerciale du réseau,
- réfléchir au développement des systèmes d'information réactifs (affichage dans les arrêts de bus, réseaux sociaux, site internet...) pour informer en temps réel les usagers de l'état du trafic sur le réseau urbain de Saumur,
- associer les principaux générateurs de déplacements à la réflexion.

Un diagnostic des arrêts de bus a été réalisé dans le courant de cette année ainsi qu'une enquête Origine / Destination en février 2020.



Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	
Epanouissement de tous les êtres humains	✓	
Cohésion sociale et solidarité	✓	
Modes de production et de consommation responsables	✓	

# AVAE service de location vélos à assistante électrique

AVAE est un service public de location longue durée de vélo à assistance électrique. Ce service a été créé par la Communauté d'Agglomération et est géré par Saumur Agglobus. Il a été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Ce service est proposé à l'ensemble de la population de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux actifs de plus de 18 ans (16 ans pour les jeunes en apprentissage ou équivalent). Les tarifs sont : 41 € par mois, 111 € par trimestre et 364 € par an (payable mensuellement depuis 2019). Ce service de location longue durée est disponible pour 1 mois, 3 mois et 1 an.

## LES PERSPECTIVES

• Un bilan du service AVAE depuis sa création ainsi qu'une enquête auprès des clients seront réalisés au dernier trimestre 2020 en vue de nouvelles pistes d'évolution du service.



95

vélos en 2019



51

nouveaux vélos à  
assistance électrique  
achetés



146

vélos à assistance  
électrique loués en  
2020 (en particulier à la  
belle saison)

31



- ✓ ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité
- ✓ ✓ Modes de production et de consommation responsables

# Schéma directeur cyclable

ateliers participatifs



1

club de vélo créé  
réunissant des citoyens  
pratiquants

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est engagée dans la réalisation de son schéma directeur cyclable (SDC) en 2020 à l'échelle des 45 communes. Il s'agit d'un document de planification des aménagements cyclables (itinéraires continus et sécurisés), des services vélos (location, entretien) et d'outils d'accompagnement à la sensibilisation des différents publics (scolaires, entreprises, personnes âgées...).

Un club vélo réunissant les citoyens pratiquants a été créé afin de vérifier la pertinence du SDC avec les pratiques.

Calendrier :

- Diagnostic : mai à octobre 2020 (études mobilité, enquête en ligne, ateliers participatifs, entretiens),
- Scenarii : octobre à décembre 2020,
- Plan d'actions et gouvernance : janvier à avril 2021,
- Validation en Conseil communautaire : mai 2021,
- L'enquête sur les pratiques du vélo : du 29 juin au 22 septembre 2020. Des ateliers ont eu lieu sur les lieux suivants : marché de Saumur, marché nocturne de Doué-en-Anjou, réunion de cyclistes à Gennes-Val-de-Loire.

## LES PERSPECTIVES

- Réalisation de Schémas Directeurs Communaux en cohérence avec le Schéma Directeur Cyclable communautaire sur le principe d'engagement des communes concernées.

**Du 29 juin  
au 30 septembre 2020**

**PARTICIPATION  
CITOYENNE**

**QUELLE EST VOTRE PRATIQUE  
DU VÉLO AU QUOTIDIEN ?**

**PARTICIPEZ sur  
www.saumurvalde Loire.fr**

Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	
Epanouissement de tous les êtres humains		
Cohésion sociale et solidarité	✓	
Modes de production et de consommation responsables	✓	✓

# Acquisition d'un véhicule à motorisation Gaz Naturel pour Véhicule

Afin de valoriser localement le biogaz produit par le méthaniseur de Chacé, une station de distribution de bioGNV (Gaz Naturel pour Véhicule) a été ouverte par l'entreprise SEVE ( Saumur Énergies Vertes) en janvier 2020 à Saumur.

Dans la même perspective, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a acquis un véhicule disposant d'une motorisation gaz. Ce véhicule sert à transporter les livres et le matériel entre les médiathèques de l'Agglomération.

Le bioGNV contribue à réduire de 80 % les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au diesel et favorise l'économie circulaire et l'indépendance énergétique du territoire.

## LES PERSPECTIVES

### • Promouvoir le bioGNV :

- Travailler avec les partenaires pour développer un plan de communication et de promotion du bioGNV sur le territoire de l'Agglomération.
- Étudier le déploiement d'autres stations en lien avec les projets d'unité de méthanisation.



# 80%

des émissions de CO<sub>2</sub>  
en moins par rapport  
au diesel



✓	✓	Lutte contre le changement climatique
✓	✓	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
		Epanouissement de tous les êtres humains
		Cohésion sociale et solidarité
✓	✓	Modes de production et de consommation responsables

bus au bioGNV



- 95%

de particules fines  
dans le GNV par  
rapport au seuil de la  
norme Euro VI pour  
les poids lourds, bus  
et cars



- 50%

d'oxydes d'azote  
(Nox) dans le GNV par  
rapport au seuil de la  
norme Euro VI pour  
les poids lourds, bus  
et cars

34

# Renouvellement du parc de bus par Saumur Agglobus : acquisition de 3 véhicules au gaz

Dans le plan de renouvellement des véhicules acquis par Saumur Agglobus, l'Agglomération a fait le choix du transport au gaz en achetant trois nouveaux bus. Cette motorisation a été choisie en raison de l'installation de la station GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) à Saumur et également car le gaz naturel est à ce jour le carburant alternatif non-dérivé du diesel qui est le plus répandu pour la propulsion des autobus.

Les bus circulent sur le réseau depuis le 2 mars 2020.

## LES PERSPECTIVES

- Réflexion en cours pour l'acquisition des futurs bus et cars.



Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	
Epanouissement de tous les êtres humains		
Cohésion sociale et solidarité		
Modes de production et de consommation responsables	✓	✓

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20201112-2020-  
182DCRapDD-AU  
Date de télétransmission : 18/11/2020  
Date de réception préfecture : 18/11/2020



# PARTIE V

GENS DU VOYAGE

## • ATELIER GRAFFITI SUR L'AIRE D'ACCUEIL À DOUÉ-EN-ANJOU

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire porte la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

9 aires d'accueil dont 148 places de caravanes et 60 emplacements sont gérées en régie directe. Le service d'accueil des gens du voyage a pour missions :

- l'accueil sur le terrain,
- la gestion des rassemblements (de mai à septembre),
- l'accompagnement des élus lors des stationnement illicites,
- la réflexion sur l'habitat adapté.

En parallèle, le service exerce une mission d'animation en organisant différents événements comme les rencontres Tsiganes (initiées par l'ex Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine et

étendues à Saumur et Montreuil-Bellay en 2017 suite à la loi NOTRe et à la fusion). Ce temps fort a pour objectif d'améliorer la connaissance du mode de vie des gens du voyage et de créer un espace de rencontre des cultures.

Des animations santé et socio-éducatives sont régulièrement organisées sur les aires d'accueil avec des thèmes divers et variés : vaccination, hygiène bucco-dentaire, alimentation etc.

Des bénévoles interviennent également lors d'actions de sensibilisation à la scolarisation pour les enfants de 3 à 6 ans. À cette occasion, les enfants peuvent participer à des activités manuelles ou écouter des contes et des lectures dispensés par les bénévoles.



# Atelier graffiti sur l'aire d'accueil à

## Doué-en-Anjou

Dans le cadre du programme d'accueil et d'animations 2018-2023, il est proposé aux usagers des aires d'accueil de l'Agglomération de participer à un atelier graffiti sur l'aire d'accueil de Doué-en-Anjou sur le bloc de gestion (connexions électriques). Cet atelier est organisé en partenariat avec l'association Paï Paï.  
Les objectifs sont les suivants :

- initier les rencontres et favoriser les échanges des jeunes résidents sur l'aire d'accueil autour du vivre ensemble,
- traduire l'expression des jeunes à travers un support artistique,
- accompagner les jeunes dans la concrétisation du graffiti,
- valoriser les équipements de l'aire d'accueil.

## LES PERSPECTIVES

- Proposer le déploiement de l'action sur d'autres équipements des aires d'accueil.



8  
jeunes

participent à cet  
atelier

3

ateliers prévus



Lutte contre le  
changement climatique

Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables



Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20201112-2020-  
182DCRapDD-AU  
Date de télétransmission : 18/11/2020  
Date de réception préfecture : 18/11/2020



**PARTIE VI**  
URBANISME

## • LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE ET NATUREL

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est compétente pour mener les procédures d'évolution des documents communaux restant en vigueur dans l'attente de l'approbation de plans locaux d'urbanisme intercommunaux sur son territoire.

Il s'agit des procédures de modifications, simplifiées ou avec enquête publique et des mises en compatibilité avec un projet d'intérêt général à l'exclusion des révisions générales des PLU, des plans d'occupations des sols (POS) restant en vigueur, des cartes communales et du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Saumur.





45 %

des constructions  
neuves à réaliser dans  
les enveloppes urbaines  
du territoire



152,4 ha

d'extensions urbaines  
maximum pour les dix  
prochaines années

40

# Limitation de la consommation d'espace agricole et naturel

Depuis 2016 et la prise de compétence « urbanisme », la gestion économe de l'espace est devenue un objectif majeur de la politique publique d'aménagement du territoire pour l'Agglomération Saumur Val de Loire. A cet effet des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace ont été assignés aux documents d'urbanisme par le Schéma de Cohérence Territorial (ScoT) du Grand Saumurois, conformément à la loi ALUR.

La consommation d'un espace peut être définie comme la conséquence d'une action sur un espace ayant pour effet une mutation de la nature de l'occupation du sol. Par exemple, la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation, la consommation d'espaces agricoles par la forêt. Les consommations d'espaces sont mesurables par la superficie des espaces consommés sur une période de temps donnée (AUCAME Juin 2020).

Ainsi les plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire affirment la nécessité de maîtriser le développement urbain, d'assurer l'utilisation économe des espaces naturels et de préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières.

L'Agglomération affiche un objectif de limitation de la consommation d'espace de 59 % et de densification des bourgs et villages afin de limiter l'étalement et le mitage d'espaces agricoles et naturels, limitant les incidences sur les milieux et espèces. Ainsi 45% des constructions neuves seront à réaliser à l'intérieur des enveloppes urbaines du territoire, et les extensions urbaines limitées à 152,4 ha (soit 0,1 % du territoire de la Communauté d'Agglomération) et en continuité immédiate des bourgs et villages. Ces chiffres sont valables sur la durée du document d'urbanisme (10 à 15 ans).

Les documents d'urbanisme de l'Agglomération entraînent une modération conséquente de la consommation d'espace dans les années à venir par rapport à la période précédente du fait d'une optimisation de la consommation d'espaces liées au secteur de l'habitat et de l'économie et de l'arrêt des grands projets d'équipements dans la période précédente.

Lutte contre le  
changement climatique

Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources



Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables





# PARTIE VII

## HABITAT

## • ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) À L'ÉCHELLE DE SAUMUR VAL DE LOIRE 2020-2025

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) est la feuille de route de la politique intercommunale en matière d'habitat. Élaboré pour 6 ans, il fixe les objectifs pour :

- répondre aux besoins en logement,
- favoriser la mixité sociale,
- répondre aux besoins en hébergement des différents publics (jeunes, personnes défavorisées, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, gens du voyage),
- améliorer et réhabiliter le parc de logements existants.

Ces objectifs sont déclinés en actions et investissements dans un PLH prévu sur la période 2020-2025.

Le PLH est piloté par le pôle Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire qui accompagne, conseille, finance, innove, oriente, propose et concerta les différents acteurs stratégiques comme les collectivités, les bailleurs sociaux, les porteurs de projets, les associations oeuvrant pour le logement, les propriétaires bailleurs, les locataires...



# Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle de Saumur Val de Loire 2020-2025

Les travaux du nouveau PLH ont été lancés le 8 janvier 2019. L'orientation stratégique du PLH adopté le 11 juin 2020 et a vocation à :

- **Donner la priorité à la revalorisation de l'habitat existant, privé et public à travers des actions de :**

Lutte contre la vacance : objectif de réduction de 150 logements par an soit 900 logements en 6 ans.

Renouvellement urbain : Action cœur de ville, Anjou cœur de ville, accompagner le réinvestissement du parc privé, restructuration de logements, changement d'usage, co-locations, ...

- **Consolider et étendre les actions de lutte contre la précarité énergétique : accompagnement du repérage des situations à la réalisation de travaux**

L'OPAH RU (opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) a été lancée sur les communes de Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud-l'Abbaye en septembre 2020.

L'objectif est l'amélioration énergétique de 61 logements.

Le partenariat avec l'EIE 49 (espace info énergie) a été lancé (convention 2020-2022) avec en moyenne 4,7 des contacts pour 1000 habitants (contre 4,3 à l'échelle du Département).

Animations et événements :

- Atelier qualité de l'air intérieur à Allonnes (14 mai),
- Atelier sur l'équipement à Longué-Jumelles (13 juin),
- Fête de la science à Saumur (5 et 6 octobre),
- Stand animation OPAH à Doué-en-Anjou (12 octobre).

Au total, 117 personnes ont été sensibilisées.

L'animation Traque aux Watts permet de mobiliser les particuliers sur les questions relatives à la rénovation énergétique sur des périodes ponctuelles et ciblées en hiver à l'échelle des communes partenaires. A l'issue, des rendez-vous personnalisés sont organisés avec un conseiller énergie qui invite à déclencher une démarche de rénovation globale et performante (113 rendez-vous réalisés soit 29 demi-journées de permanences-conseils).

Commune	Réunion publique	Nombre de participants	Temps caméra thermographie
Vivy	18 déc.	30 participants	2 matinées de prises de vues
Vareennes	21 janv.	35 participants	2 matinées de prises de vues
Tuffalun	22 janv.	33 participants	2 matinées de prises de vues
Montreuil-Bellay	7 février	51 participants	3 matinées de prises de vues
Gennes-Val-de-Loire	11 déc.	70 participants	4 matinées de prises de vues
Le Puy Notre Dame	19 déc.	50 participants	3 matinées de prises de vues

269 personnes sensibilisées



196 logements

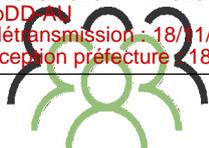
ont bénéficié de travaux énergétiques



386

personnes sensibilisées à la lutte contre la précarité énergétique

- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- ✓ Epanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Modes de production et de consommation responsables



113

rendez-vous avec un  
conseiller énergie

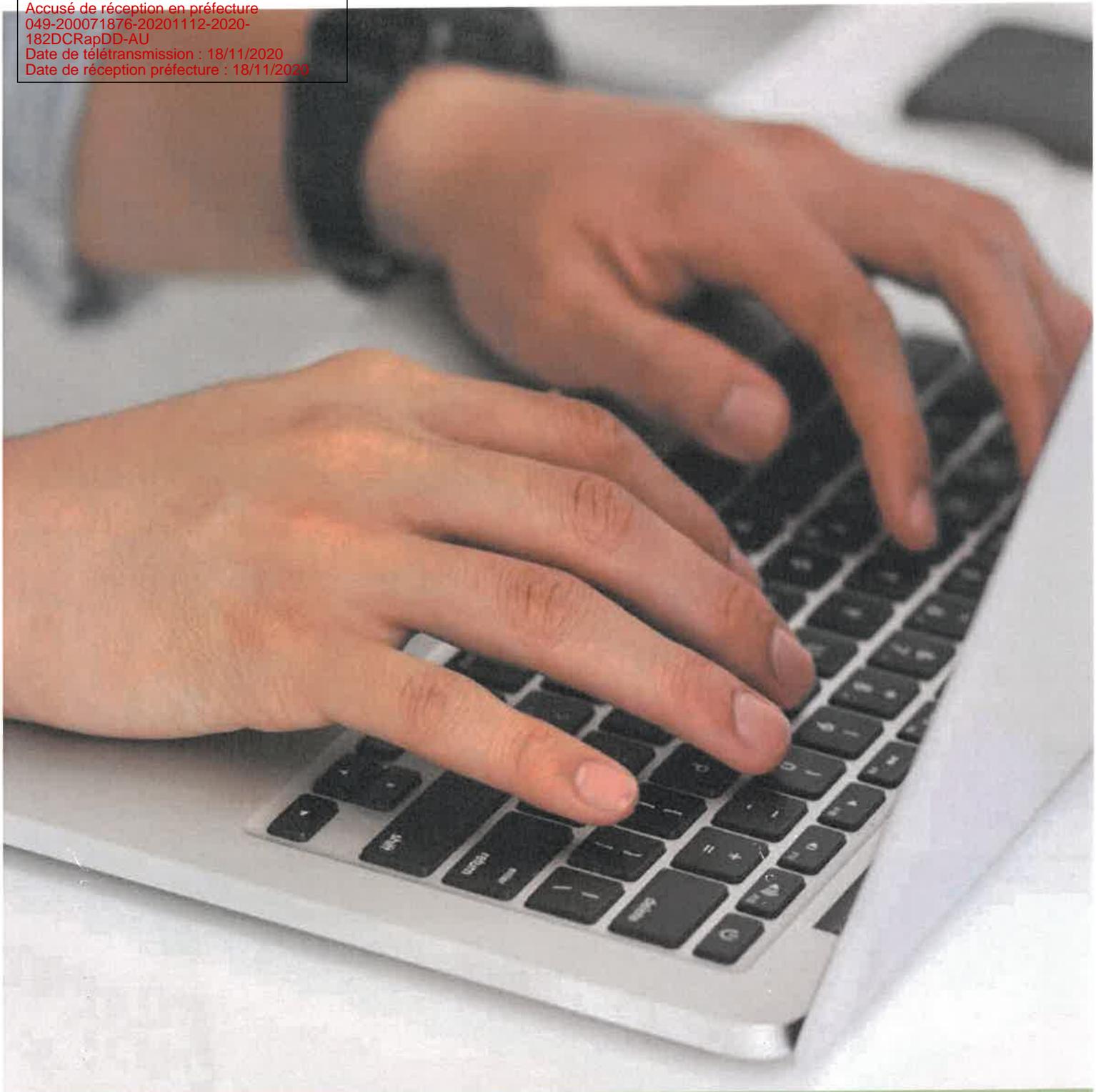
### 3. Améliorer la qualité thermique des logements, pour transformer le confort et réduire les dépenses énergétiques en participant à la réalisation des travaux :

- Parc privé : 102 logements ont bénéficié d'un accompagnement technique et d'un financement au titre de l'amélioration thermique.
- Parc public : 94 logements ont été subventionnés par l'Agglomération au titre de l'amélioration énergétique.

## LES PERSPECTIVES

- Mettre en œuvre du programme comportant 19 actions et renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique en améliorant le repérage notamment par une démarche pro-active.





# PARTIE VIII

## COMMANDES PUBLIQUES

## • DÉVELOPPEMENT DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

Le service des marchés publics travaille activement à la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion dans ses marchés.



# DEVELOPPEMENT D'INSERTION

## DES CLAUSES

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait le choix d'un dispositif local pour gérer la clause d'insertion dans les marchés publics. Ce qui a permis à des personnes très éloignées du marché du travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises.

Une quinzaine de maîtres d'ouvrages, une centaine d'entreprises et près de 150 acteurs de l'économie et de l'emploi participent quotidiennement à la création d'emplois par le biais de ce dispositif qui bénéficie actuellement à 240 salariés par la signature de près de 260 contrats de travail (près de 84 000 heures de travail en insertion réalisées en 2019).

Le service mutualisé des commandes publiques de l'Agglomération participe activement au développement des clauses sociales d'insertion.

Toutes les tranches d'âge ont bénéficié des clauses sociales d'insertion au titre des marchés rattachés à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et à la Ville de Saumur (jeunes de moins de 26 ans, personnes entre 26 et 49 ans et personnes de plus de 50 ans).

Leur profil est diversifié : demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, personnes au RSA, jeunes en insertion majoritairement suivis par la mission locale...

Les clauses sociales d'insertion sont un atout pour le développement d'une commande publique socialement responsable.

La mise en situation d'emploi des personnes éloignées du marché du travail se fait à un rythme adapté avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement les repères professionnels du monde du travail.

Cet accompagnement professionnel permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi. Il est assorti d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi.

Un accompagnement social qui permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une approche globale de la personne.

Maître d'ouvrage	Nombre d'heures réalisées	Nombre d'heures de formation réalisées	Nombre d'heures d'accompagnement réalisées
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	15 471	2 002	600
Ville de Saumur	1 495	1 000	300
Groupement Ville/ Agglo de Saumur	3 044	442	200
Total	20 011	3 444	1 100

## LES PERSPECTIVES

• Plusieurs grandes opérations clausées sont en perspectives avec l'Agglomération saumuroise et ses communes, Saumur Habitat et Maine-et-Loire Habitat et l'armée.



240  
salariés

en insertion



84 000  
heures

de travail en insertion  
en 2019

dont



15 471  
heures

d'insertion avec  
comme maître  
d'ouvrage  
l'Agglomération

47

Lutte contre le  
changement climatique

Préservation de la biodiversité  
des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les  
êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de  
consommation responsables



# PARTIE IX

DIRECTION GÉNÉRALE

## • ACHAT DE GOBELETS RÉUTILISABLES

Le service communication dépend de la Direction générale et gère la communication interne et externe à l'Agglomération.

Ce service communique sur les multiples compétences de l'Agglomération (culture, environnement, économie sur le territoire, etc.).



# GOBELETS RÉUTILISABLES

gobelets réutilisables

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire organise chaque année de nombreux événements sur son territoire (Nettoyons le Thouet, Mômes en folie, Donne du Sport à ton Corps, etc). Dans ce cadre, la création de gobelets réutilisables est devenue une priorité pour lutter contre l'utilisation des gobelets jetables en plastique. Cet investissement pourra être utilisé sur demande par les différents services au sein de l'Agglomération.

## LES PERSPECTIVES

- Poursuivre cette démarche en investissant dans des objets réutilisables.



Lutte contre le changement climatique	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	✓



# PARTIE X

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MODES D'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL
- MISE EN PLACE DE NOUVELLES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT

La Direction des ressources humaines assure au sein de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et de la Ville de Saumur, le recrutement de tous les agents.

Cette direction est également en charge des formations, de la gestion paie et d'autres missions complémentaires.



# DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MODES D'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis plusieurs années, la Direction des ressources humaines (DRH) a mis en œuvre soit à son initiative, soit en relayant celles du CNFPT, de nouveaux modes d'accès à la formation professionnelle :

- par la promotion auprès de ses agents, des formations à distance ouvertes par le CNFPT ou d'autres organismes de formations,
- par l'organisation « localement » (à Saumur ou dans une commune pôle du territoire) de formations « en union », au bénéfice des agents de toutes les communes ou EPCI du territoire de Saumur Val de Loire.

## LES PERSPECTIVES

- Développement de ces deux axes sur les années à venir sous réserve que les partenaires de la formation professionnelle continuent aussi de développer leur offre dans ce domaine.



**15**  
stagiaires

participent à chaque session

**12**  
formations

à 15 formations réalisées chaque année sur le territoire



✓	✓	Lutte contre le changement climatique
✓	✓	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
✓	✓	Epanouissement de tous les êtres humains
✓	✓	Cohésion sociale et solidarité
		Modes de production et de consommation responsables



20  
personnes  
volontaires pour  
tester le télétravail



150  
personnes  
en télétravail  
pendant la période  
de confinement

# EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, le télétravail a été déployé dans les services communautaires de manière expérimentale pour 6 mois (à raison de deux télétravailleurs ou plus par direction).

En mars 2020, avec le confinement, le télétravail a été remplacé pour la quasi totalité des agents administratifs de l'Agglomération par une période de « travail à distance » sur la totalité du temps de travail. Les outils expérimentaux prévus pour la mise en place progressive du télétravail ont été déployés partout et pour tous. Cette expérimentation à grande échelle a permis aux agents d'en découvrir les avantages et les inconvénients. Un bilan de la période de confinement et de l'accès au travail à distance est en cours d'élaboration.

La période d'expérimentation du télétravail est prolongée jusqu'à fin 2020 et permettra de mener un bilan avec les nouveaux élus de l'Agglomération et de construire avec eux l'avenir de ce mode de travail dans la collectivité.



Lutte contre le changement climatique	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	✓ ✓
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

# MISE EN PLACE DE NOUVELLES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT

Depuis 2 ans, la Direction des ressources humaines (DRH) a fait évoluer ses procédures de recrutement. Elle a notamment :

- institué des formes entièrement dématérialisées de transmission des candidatures, puis des pièces administratives suite au recrutement,
- mise en place dans la mesure du possible des premières phases de jurys en visio conférence avec les candidats quand les élus et services qui participent aux recrutements l'acceptent.

Chaque année plus de 1 500 candidatures parviennent à la DRH mutualisée pour les collectivités gérées (Ville, CCAS et Agglomération de Saumur). Les candidats viennent de toute la France notamment sur les profils spécifiques. Ces candidats adressent en moyenne 2 à 3 feuilles par candidature (lettre + CV + diplômes, etc.).

Développement de la visioconférence notamment quand les candidats ne résident pas dans un rayon de 50 Km autour de Saumur et lors de la période de confinement dans le cadre de la continuité des services de la DRH (poursuite du recrutement des saisonniers par exemple). Certains recruteurs (élus et/ou services) restent peu favorables au développement de ce mode de recrutement notamment sur certains postes de direction, d'encadrement de service, etc.

## LES PERSPECTIVES

- La visioconférence doit encore être développée au stade des premiers entretiens des jurys.
- La dématérialisation des candidatures et pièces des dossiers des agents doit se poursuivre par la dématérialisation complète du dossier agent grâce à un nouvel outil de gestion en projet pour 2021. Toutefois, cette action ne pourra aussi se généraliser que sous réserve de la mise en place au niveau de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire d'une GED (gestion électronique des documents).



**1 500**  
candidatures

par an arrivent à la  
DRH mutualisée





# PARTIE XI

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)**
- **CONCILIER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA BIODIVERSITÉ SUR LA ZI DE MÉRON**
- **DATA CENTER SOUTERRAIN**
- **ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE AU MOULIN DU PRÉ**

L'Agglomération Saumur Val de Loire compte 30 zones d'activités économiques, plus de 8 000 entreprises et près de 40 000 emplois. Le développement économique en est la première compétence. Afin d'appuyer la politique volontariste d'aménagement et d'équipement des infrastructures économiques sur l'ensemble du territoire de la collectivité, des moyens conséquents

ont été inscrits au budget 2019 en investissement.

Les actions en faveur de l'agriculture et de la biodiversité, la valorisation des caves souterraines contribuent également au dynamisme économique du Saumurois.

# PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

réponses à la  
consultation  
citoyenne en ligne



réunions de COTECH  
(consulaires et  
partenaires du  
territoire)

25

entretiens avec des  
socio-professionnels  
du territoire en lien  
avec l'alimentation

58



réunions de comité  
de suivi (groupe  
de travail composé  
d'élus)

Lauréate de l'appel à projet régional « projets alimentaires territoriaux » (DRAAF-ADEME-Région), la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est engagée depuis novembre 2018 dans un projet alimentaire territorial (PAT). Cette démarche vise à développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales et structurer une offre alimentaire de proximité et de qualité, accessible à tous les habitants du territoire. Le PAT s'articule autour d'un diagnostic, une stratégie de territoire et un plan d'actions qui traitent 4 champs thématiques : économie territoriale et filières, environnement, accessibilité sociale, nutrition-santé.

Le PAT s'inscrit donc dans une démarche transversale, en lien avec les autres politiques publiques portées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : PCAET, Contrat local de santé, stratégie d'économie circulaire, PLUI...

Le rapport écrit du diagnostic (données statistiques et cartographiques) a été produit en juin 2020. Une consultation en ligne à destination des habitants et acteurs du territoire a été menée pendant l'été (juillet-août), parallèlement à 25 entretiens avec des acteurs clés sur les sujets alimentaires. Ces contributions ont permis de compléter le diagnostic chiffré avec la vision et les représentations que portent les acteurs sur le territoire. Des ateliers de concertation seront organisés d'ici décembre pour avancer sur la stratégie et le plan d'action.

## LES PERSPECTIVES

- Lancement des ateliers de concertation (fin novembre-début décembre).
- Redéfinition de la gouvernance du PAT: poursuite du comité technique, relance du comité de pilotage, lancement d'un comité de concertation.
- Élaboration de la stratégie (pour mars 2021) et du plan d'actions (pour juillet 2021).
- En parallèle, lancement de la réflexion sur le projet de cuisine centrale, action d'ores et déjà identifiée pour répondre aux enjeux du PAT.

SAUMUR  
VAL DE LOIRE  
AGGLOMÉRATION

Du 6 juillet au 31 août  
Consultation en ligne  
L'alimentation de demain pour Saumur Val de Loire  
dans le cadre du  
Projet Alimentaire Territorial

Economie territoriale et filières  
Environnement  
Accessibilité sociale  
Nutrition-santé  
**Votre avis compte !**

Renseignements complémentaires : agriculture@agglo-saumur.fr 02 41 40 45 87

Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	✓
Epanouissement de tous les êtres humains	✓	✓
Cohésion sociale et solidarité	✓	
Modes de production et de consommation responsables	✓	✓

# LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA BIODIVERSITÉ SUR LA ZI DE MÉRON

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a confié, au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine la réalisation d'une étude d'opportunité visant à proposer à la région des Pays de la Loire, le classement d'une partie de la Champagne de Méron en réserve naturelle régionale, et ce conformément aux arrêtés préfectoraux et ministériels applicables sur la ZI de Méron à Montreuil-Bellay.

Le projet de réserve naturelle régionale a pour objet de permettre à la fois :

- La poursuite du projet industriel sur la zone avec l'urbanisation de la zone industrielle sur 42 hectares, dont 3 parcelles avec 3 projets (dont 1 en cours de réalisation ; Val de Loire Ciments) avec des mesures d'évitement et de réduction pour chacun.

- Simultanément, la préservation de la nature dans et hors zone industrielle, au travers d'une batterie de mesures, dont la création d'une réserve naturelle régionale de 120 hectares, qui permettra de sanctuariser l'espace et l'action publique à conduire.

## LES PERSPECTIVES

• L'étude d'opportunité, première étape qui a été soumise à l'avis du conseil scientifique régional de la protection de la nature, a reçu un avis favorable. L'objectif est de transformer ce dossier d'opportunité en demande de classement en Réserve Naturelle Régionale. Le plan de gestion est en cours d'élaboration et il sera soumis aux exploitants et propriétaires de la future réserve naturelle régionale.



**210 ha**

de réserve naturelle régionale est en projet dont 48 hectares à l'intérieur de la ZI et 161 hectares à l'extérieur de la ZI



Lutte contre le changement climatique

✓ ✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

✓ Modes de production et de consommation responsables

carbone

0

artificialisation

100 %

énergies  
renouvelables

60

# DATA CENTER SOUTERRAIN À HAUTE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

En 2019, le Consortium public-privé DeepData achève de démontrer la performance et la faisabilité de réutiliser des cavités de tuffeau pour des projets de transition à haute efficacité économique et environnementale.

Un Data Center classique utilise 40 % de sa consommation d'énergie au refroidissement du matériel.

Dans la version souterraine du consortium saumurois DeepData, les concepteurs utilisent la fraîcheur ambiante stable autour de 12 à 13°C pour refroidir le matériel.

Au bout de la démarche énergétique vertueuse, ils proposeront à terme de recycler la chaleur résiduelle.

En avril 2020, les membres de DeepData se sont portés volontaires et ont proposé leurs espaces numériques, souverains et sécurisés, pour faciliter le travail de la DIRECCTE devant porter secours aux entreprises.

En septembre 2020, l'entreprise LimeData.io a été créée pour un numérique souverain et responsable.

## LES PERSPECTIVES

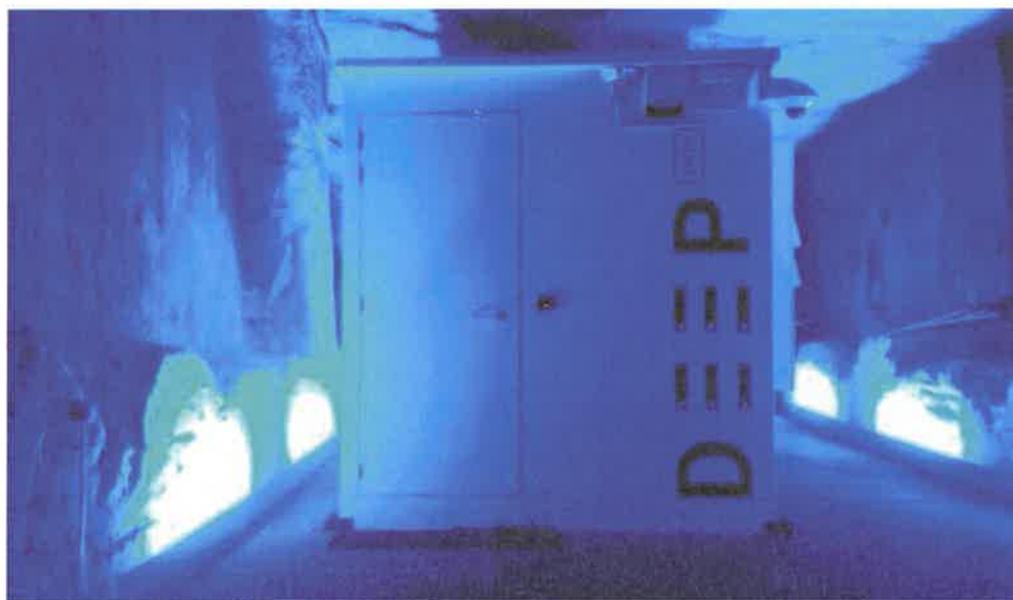
DeepData Consortium propose de poursuivre sa dynamique de recherche et développement industriels et environnementaux :

- Conception et démonstration en grandeur réelle de la valorisation des atouts naturels des cavités.

- Enjeux climatiques et sociétaux :

- santé publique : îlots et refuges de fraîcheur,
- services : hub de logistique responsable de l'ultra frais, mobilité « Internet of Things » (système où les objets physiques sont connectés à Internet) en milieux difficiles,
- alimentation (circuits courts et logistique du dernier km).

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire serait territoire d'expérimentation en accueillant ces démonstrations d'innovation avec embauches d'alternants et d'apprentis.



Lutte contre le changement climatique	✓	✓
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	✓	
Epanouissement de tous les êtres humains		
Cohésion sociale et solidarité		
Modes de production et de consommation responsables	✓	✓

# ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE AU MOULIN DU PRÉ

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est portée acquéreur (via la SAFER) de 15 hectares de foncier agricole sur le site du Moulin du Pré à Allonnes avec l'objectif d'en faire un support pour le développement de la filière du végétal spécialisé. Deux pistes de valorisation du site étaient alors envisagées : un espace-test pour installer des porteurs de projet sur des productions agricoles innovantes du végétal spécialisé ou un site pour implanter un cluster d'entreprises du machinisme agricole.

Afin de trancher entre ces deux pistes, voire de sonder d'autres opportunités de positionnement, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée en septembre 2019, avec le recrutement du cabinet Dowel Stratégie en novembre 2019 et une réunion de lancement en janvier 2020.

La première phase de l'étude s'est conclue en mai 2020, avec la présentation de trois pistes sur lesquelles les élus doivent se positionner. Les deux pistes initiales ont été précisées, et une troisième proposée à travers le développement d'un espace dédié à l'agriculture durable de précision (robotique, capteurs...) appliqué à l'optimisation des ressources en eau.

## LES PERSPECTIVES

• Poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : choix d'un positionnement stratégique par les élus, définition de la gouvernance du projet, définition du modèle économique, plan de financement et d'investissement.



15 acteurs interrogés en entretien

3

3 pistes de positionnement

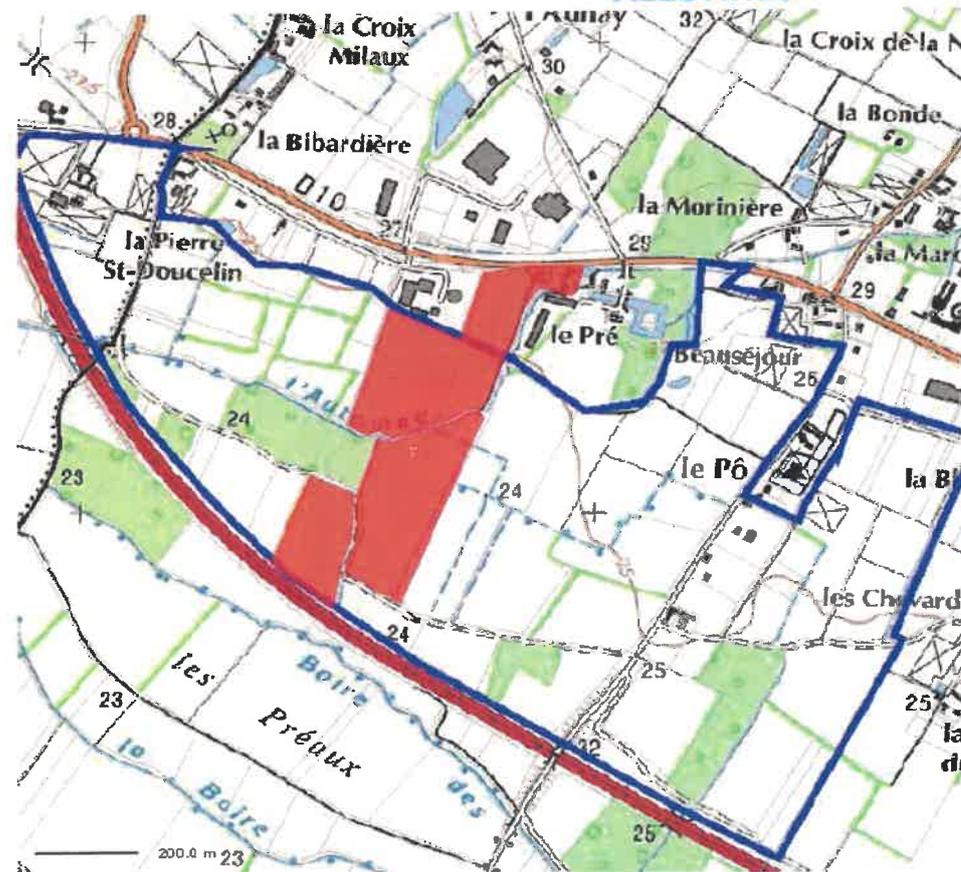


15 ha

de foncier agricole

61

## FERME DU MOULIN DU PRÉ ALLONNES



- En rouge : Surfaces du site du Moulin du Pré
- En bleu : Ancien périmètre du parc végétal spécialisé (2010)

Lutte contre le changement climatique

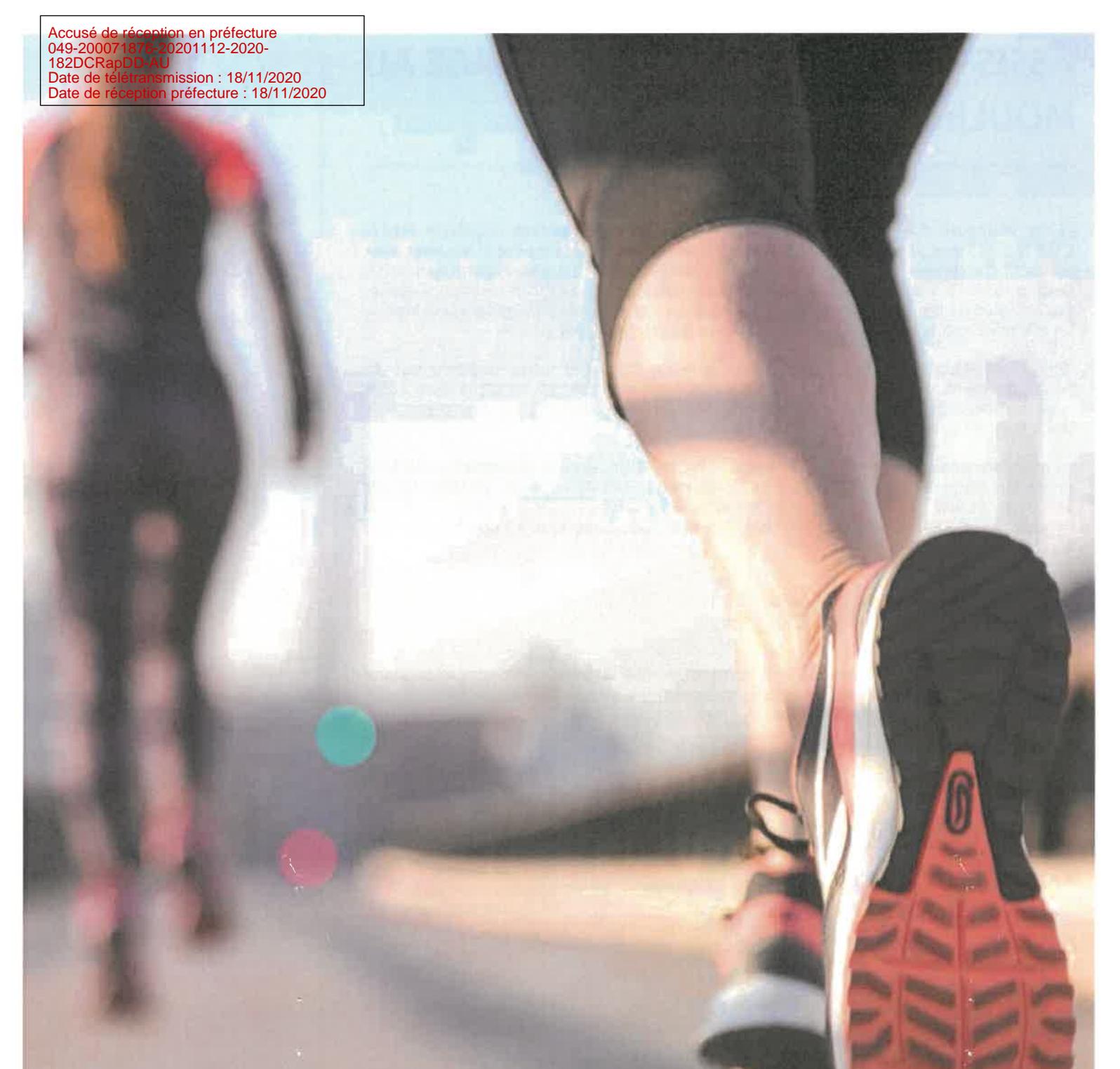
✓ Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité



✓ Modes de production et de consommation responsables



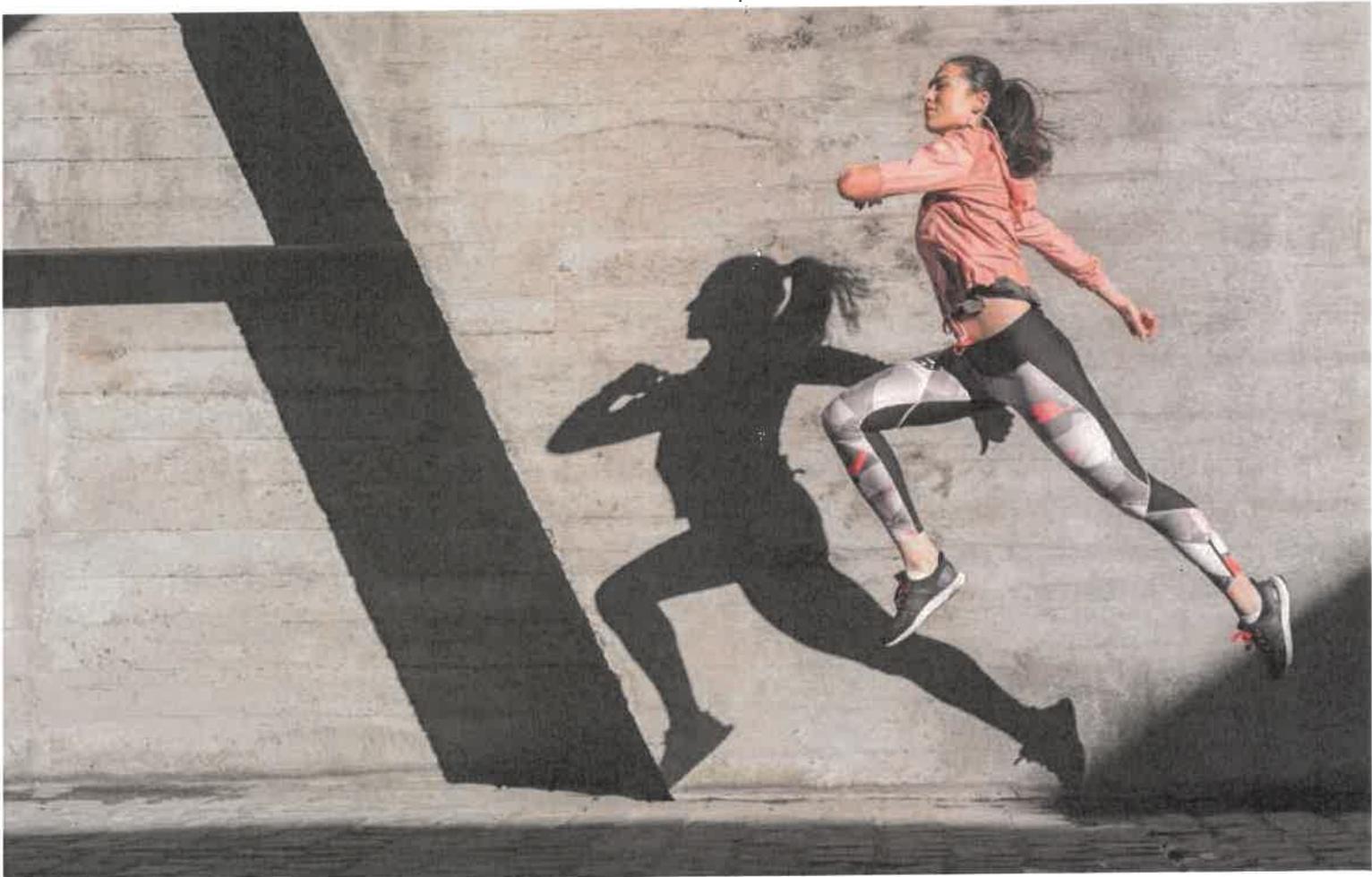
# PARTIE XI

## POLITIQUES SPORTIVES

## • PROJET SPORT SANTÉ

Le sport, par les valeurs qu'il représente, est au cœur de plusieurs objectifs retenus dans le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Positionnant le sport comme un véritable champ d'intervention à privilégier, l'Agglomération souhaite

définir une politique communautaire de soutien au sport de haut niveau, ainsi qu'à certaines manifestations ou certains événements sportifs. « Sport et santé » et « sport et emploi » sont également des axes que les élus souhaitent développer.



# PROJET SPORT SANTÉ



59%  
des agents  
de l'Agglomération  
ont participé à  
l'activité du moi(s).



50 000 €  
de budget de  
fonctionnement  
destiné au Sport  
Santé en 2019

64

12

parcours de trail ont été  
mis en place

Depuis 2017, des actions « sport santé » sont mises en place sur le territoire et ont été reconduites pour 2020 avec :

- « **l'activité du MOI(S)** » : des activités sportives sont proposées aux 250 agents de l'Agglomération une fois par mois sur la pause méridienne. Ces actions permettent de sensibiliser les collaborateurs autour des bienfaits de la pratique d'activités physiques.

- Mise en place d'un **projet pédagogique « sport santé »** entre mars et septembre 2020 au sein de deux écoles primaires à Ambillou-Château et Blou. L'objectif de ce dispositif est de sensibiliser les jeunes sur l'intérêt d'une activité physique avec une alimentation équilibrée. Pour cette action, une diététicienne et un enseignant de sport ont été mobilisés sur cinq séances pour chaque école.

- Durant l'année 2020, le dispositif « **coaching sportif** » est mené en collaboration avec un coach sportif diplômé. L'objectif est de déclencher une motivation dans la pratique et d'observer d'éventuelles progressions dans les qualités physiques développées afin d'orienter les personnes sédentaires vers des structures ou associations adaptées. Cette action s'est déroulée avec 5 séances dans 3 communes de l'Agglomération (Bellevigne-les-Châteaux, Varennes-sur-Loire, Neuillé).

- Le 26 septembre 2020, une « **sortie plogging** » associée à l'action « Nettoyons le Thouet » et en partenariat avec le Club d'Athlétisme du Pays Saumurois (CAPS). Le but de cette action étant de sensibiliser les habitants à une nouvelle forme de course à pied alliant footing et geste écocitoyen.

- Appel à projet « **Donne du Sport à Ton Corps** » : Pour accompagner les clubs sportifs du territoire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a relancé un appel à projet « Donne du Sport à ton Corps » pour l'année 2020. L'objectif de ce dispositif est de soutenir des projets valorisant la mise en place d'un nouveau créneau en lien avec le sport santé. Quatre clubs ont été retenus : Team Dom Saumur, AC Longué Basket, ONEA, AC Longué Volley (aide financière de 2 000 euros par structure).

- **Station trail « Saumur Val de Loire »**  
Création de 12 parcours trail sur le territoire et de 4 ateliers spécifiques :
  - 4 parcours vert (< 10 km)
  - 4 parcours bleu (entre 10 et 20 km)
  - 3 parcours rouge (entre 20 et 45 km)
  - 1 parcours noir (> 45 km)

Création d'un site internet :  
<https://stationdetrail.com/fr/stations/saumur>

Création d'une application smartphone :  
Communication dans des revues spécialisées et sur divers salons du trail

- **Une nouvelle dimension du Sport Santé sur le territoire**

En janvier 2020, une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Centre Hospitalier de Saumur a été signée.

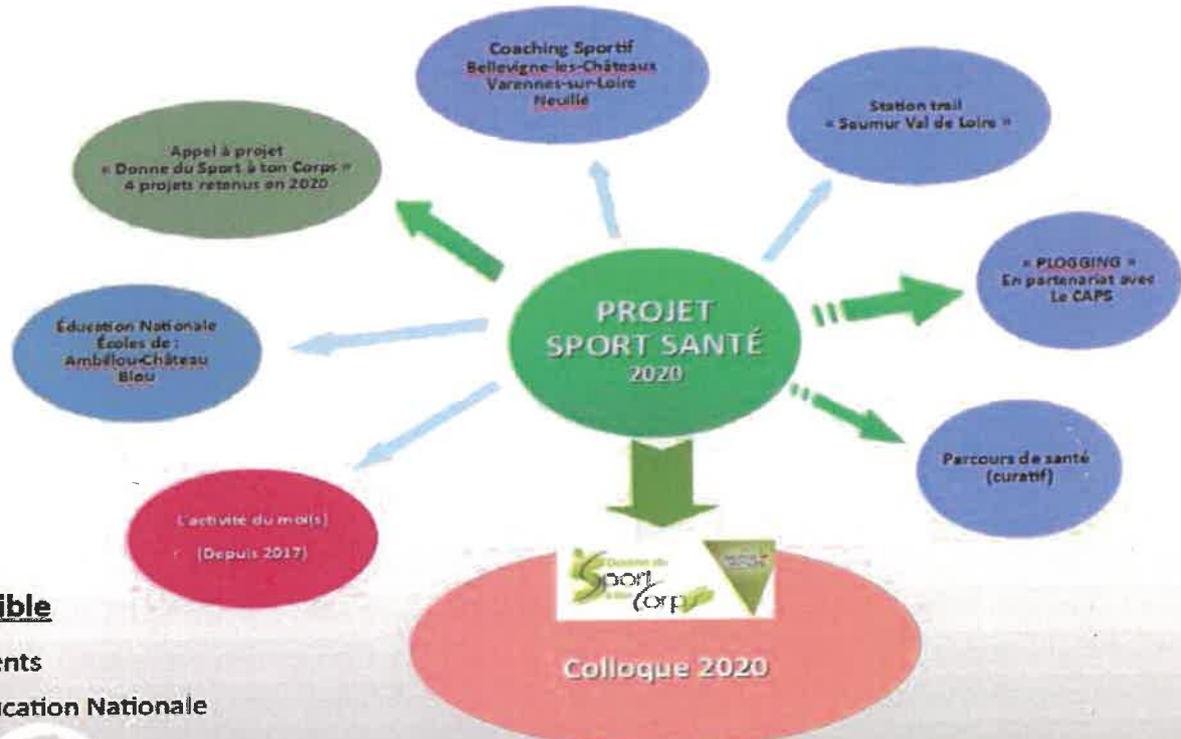
Les élus du territoire ont validé l'inscription de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans une démarche de parcours de santé en direction de patients concernés par des Affections de Longue Durée (ALD). Cette volonté territoriale répond au dispositif de dispensation de l'activité physique prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD qui résulte de l'article 144 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Quatre secteurs d'intervention ont été choisis avec comme public cible :

- patient souffrant de diabète de type 2,
- enfant souffrant d'obésité,
- patiente atteinte d'un cancer du sein ou d'un cancer pelvien,
- patient souffrant d'insuffisance cardiaque ou d'une maladie coronarienne.

Chaque patient est encadré par un éducateur sportif diplômé proposant des activités physiques en fonction des contraintes physiologiques, morphologiques et psychologiques (une séance hebdomadaire sur un cycle de vingt semaines).

En parallèle de ces actions, un colloque a eu lieu le samedi 23 novembre 2020 portant sur la thématique « le sport comme 1<sup>er</sup> médicament » avec comme intervenants, Laurent Jalabert, le Docteur Bruneau (CHU Angers) et le docteur Truchet (CH Saumur).



**Public cible**

- Agents
- Éducation Nationale
- Associations
- Tous Publics

✓	✓	Lutte contre le changement climatique
✓	✓	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
✓	✓	Epanouissement de tous les êtres humains
✓	✓	Cohésion sociale et solidarité
		Modes de production et de consommation responsables



Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire  
11 rue du Maréchal Leclerc  
CS 54 040  
49 404 Saumur Cedex  
02 41 53 45 50  
[www.saumurvaldeloire.fr](http://www.saumurvaldeloire.fr)

**Rédaction** : services de l'Agglomération Saumur Val deLoire  
**Coordination** : service environnement  
**Conception graphique** : service communication

**Novembre 2020**

## Rapport sur l'égalité hommes / femmes au sein des services communautaires

Octobre 2020

DRH / VT – 16.10.20

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre au sein de leurs services, une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre depuis le décret du 24 juin 2015 portant sur le même sujet, les EPCI à fiscalité propre doivent présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Ce rapport doit notamment faire état de la politique de ressources humaines de l'EPCI, objet de la présente note. A ce titre, le rapport doit présenter des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement. Les éléments présentés ci-après sont basés sur un examen de la situation à la fin septembre 2020.

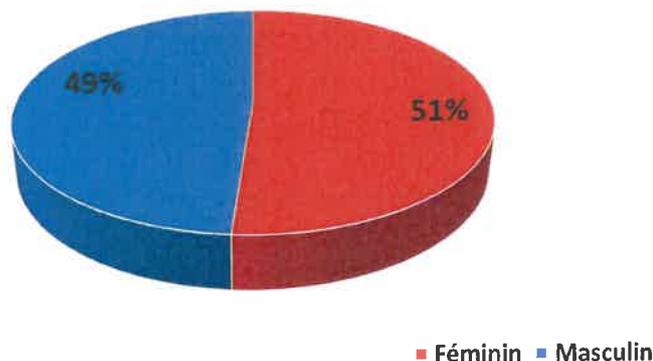
### 1° - Données générales sur la répartition des effectifs hommes / femmes au sein des services de la Communauté d'Agglomération

**Effectifs Saumur Val de Loire – 254 emplois uniquement permanents au 30.09.20 – pour rappel 258 agents en 2019, 252 agents en 2018**

On remarque donc une **stabilité des effectifs** des emplois permanents de la Communauté d'agglomération autour de 255 agents avec les variabilités annuelles.

Toutefois, ces chiffres intègrent notamment le fait que les 8 agents qui étaient en 2019 mis à disposition de la SPL propreté et faisaient donc partis des effectifs de la CASVL, sont désormais détachés en 2020 auprès de la SPL et sont donc sortis des effectifs. Il y a en réalité une légère augmentation des effectifs qui passent de 250 à 254.

Répartition des agents par sexe



2017	42 % d'hommes	58% de femmes
2018	46,8 % d'hommes	53,2% de femmes
2019	48 % d'hommes	52% de femmes
2020	49 % d'hommes	51% de femmes

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire emploie aujourd'hui autant de femmes que d'hommes. En effet, la part des hommes a régulièrement augmenté d'année en année, les derniers services intégrés par la CASVL étant composés essentiellement d'effectifs masculins.

Sur les effectifs globaux, la CASVL est passée de 252 agents permanents à fin 2018 à 258 au 31.10.19. Aucun service nouveau n'a été intégré en 2019 mais il reste malgré tout nécessaire d'adapter à la marge le nombre d'agents aux besoins des services.

Juste une info sur le nombre total d'agents : 258 en 2019 et 254 en 2020,

#### REPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE 2020 (emplois permanents) : chiffres 2019 en italique (...)

Tranches d'âges	Nbre d'agents	Nbre de femmes	Nbre d'hommes
De 19 à 29 ans	30 (29)	14 (16)	16 (13)
De 30 à 39 ans	57 (51)	27 (23)	30 (28)
De 40 à 49 ans	96 (101)	55 (57)	41 (44)
De 50 à 55 ans	35 (34)	18 (18)	17 (16)
De 56 à 59 ans	22 (27)	8 (10)	14 (17)
60 ans et plus	14 (16)	8 (10)	6 (6)
<b>Total</b>	<b>254 (258)</b>	<b>130 (134)</b>	<b>124 (124)</b>

La majorité des effectifs de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se situe dans la tranche d'âge 40/49 ans ; sur ces tranches d'âge, les femmes restent majoritaires. On peut remarquer que 36 agents (soit 14 % des effectifs) ont plus de 56 ans à ce jour ; cette tranche d'âge est en baisse pour la 1ère fois cette année, du fait du départ en retraite d'un groupe important d'agents en 2019 / 2020.

A noter aussi que les derniers recrutements intervenus au sein des services n'ont pas été faits dans la tranche d'âge de 20 à 29 ans ; le nombre total de celle-ci restant stable entre 2019 et 2020.

#### REPARTITION PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (emplois permanents)

Sexe de l'agent	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
Féminin	22	8,66%	46	18,11%	62	24,41%	<b>130</b>
Masculin	32	12,60%	36	14,17%	56	22,05%	<b>124</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>21,26%</b>	<b>82</b>	<b>32,28%</b>	<b>118</b>	<b>46,46%</b>	<b>254</b>

Les chiffres de 2019 étaient les suivants : Cat A = 54 agents / Cat B = 88 agents / Cat C = 116 agents.

Le nombre d'hommes et de femmes en catégorie B a baissé significativement.

Il est à noter que les femmes restent plus présentes que les hommes dans les catégories de postes d'exécution et dans les catégories B. **A contrario, il y a un nombre bien moins élevé de cadres A femmes, que d'hommes.**

## 2° - Données relatives au temps de travail

**A - PAR TYPE DE TEMPS :** Le tableau suivant présente la répartition des temps de travail par sexe au sein de l'EPCI. Il est rappelé que les temps partiels (TP) sont des temps choisis par les agents, alors que les temps non complets (TNC) sont imposés par la collectivité. **Il faut noter aussi que le nombre total d'agents répertoriés dans ce tableau porte sur tous les effectifs permanents de la collectivité figurant au 1° ci-dessus.**

Sexe de l'agent	Mi temps Thérapeutique	Temps Partiel Thérapeutique 70%	Temps Complet	Temps partiel 70%	Temps Partiel 80%	Temps partiel 90% sur 20 heures	Tps partiel de droit 50 %	Tps partiel de droit 80 %	Tps partiel de droit 90%
Féminin		1	110	2			1	2	2
Masculin	1		112		1	1			
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>222</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Sexe de l'agent	TNC 14 H par Semaine	TNC 17 H 30 par semaine	TNC 20 H par semaine	TNC 90% (31 H 30 Semaine)	TNC 32 H par Semaine	TNC 2/20ème	TNC 3/20ème	TNC 3,5/20ème	TNC 3,83/20ème
Féminin	1	1	1	1	2	1		1	1
Masculin			1				1		
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Sexe de l'agent	TNC 4/20ème REGIME GENERAL	TNC 4,5/20ème	TNC 6/20ème	TNC 8/20ème	TNC 10/20ème	TNC 12,5/20ème	TNC 15/20ème	TNC 17/20ème	Total Résultat
Féminin				1				2	130
Masculin	1	1	1		2	1	1		124
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>254</b>

Le 1<sup>er</sup> constat porte sur la très grande diversité des temps de travail due spécifiquement à la situation des professeurs de l'Ecole de musique.

Le nombre de Temps complet est quasi identique entre les hommes et les femmes de la collectivité. Ces postes représentent au total 87 % des effectifs communautaires.

La majorité des effectifs concernés par les temps inférieurs au temps complet restent des femmes. En effet, 19 femmes exerçaient leur activité au 31.10 à temps non complet ou partiel alors que 11 hommes seulement étaient dans le même cas. **Cette donnée reste un marqueur important des différences de traitement entre les hommes et les femmes dans les collectivités en général qui participe aussi à la « précarisation » de la situation des femmes au travail.**

Sur les temps partiels choisis (de droit notamment jusqu'aux 3 ans d'un enfant), il apparaît là aussi clairement que **les agents féminins continuent en grande majorité d'assurer les besoins de la vie familiale en réduisant leur temps de travail et en mettant leur « carrière professionnelle » un peu en retrait.**

**B - PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (au 30.09.20)**

2020	Temps de travail	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Féminin	Tps partiel thérap. 70 %			1
	Temps Complet	20	38	52
	Temps Partiel 70%	1	1	
	Tps partiel de droit 50%			1
	Tps partiel de droit 80 %	1		1
	Tps partiel de droit 90 %		1	1
	TNC 14 H par Semaine			1
	TNC 17H30/semaine			1
	TNC 20 H par Semaine			1
	TNC 90% (31 H 30 Semaine)			1
	TNC 32 H par Semaine			2
	TNC 2/20ème		1	
	TNC 3,50/20ème		1	
	TNC 3,83/20ème		1	
	TNC 8/20ème		1	
TNC 17/20EME		2		
<b>Total féminin</b>		<b>22</b>	<b>46</b>	<b>62</b>
Masculin	Mi temps Thérapeutique			1
	Temps Complet	32	26	54
	Temps Partiel 80%		1	
	temps partiel 90 sur 20 heures		1	
	TNC 20 H par Semaine			1
	TNC 3/20ème		1	
	TNC 4/20ème		1	
	TNC 4,50/20ème		1	
	TNC 6/20ème		1	
	TNC 10/20EME		2	
	TNC 12,5/20ème		1	
TNC 15/20ème		1		
<b>Total masculin</b>		<b>32</b>	<b>36</b>	<b>56</b>
<b>Total</b>		<b>54</b>	<b>82</b>	<b>118</b>

Les agents en catégorie A sont quasi tous à temps complet, y compris pour les effectifs féminins. Les femmes de catégorie A sont donc moins à temps partiel choisi que dans les catégories B et C.

**Il pourrait être intéressant de mieux cerner les raisons de cette situation, notamment sur le fait que les postes à responsabilité ne permettraient pas forcément aux femmes de choisir « le temps partiel » comme dans les autres catégories.**

En proportion, les temps non complets et temps partiels sont principalement des femmes en catégorie B ou C. Les hommes dans ces situation statutaires sont quasi tous des professeurs de l'Ecole de musique.

#### 4° - Données relatives à la rémunération du personnel

**MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL (référence octobre 2020) pour les agents à temps complet**  
 Hors supplément familial de traitement et hors Nouvelle Bonification Indiciaire liée aux fonctions, hors protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A

Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Moyenne
Féminin	3139,55	2360,51	1882,51	<b>2268,27</b>
Masculin	3483,36	2372,79	1943,36	<b>2496,73</b>
<b>Total général</b>	<b>3352,71</b>	<b>2365,72</b>	<b>1912,03</b>	<b>2381,97</b>

Les agents en catégorie A masculins sont globalement toujours mieux rémunérés que leurs collègues féminines. Cela tient notamment aux indices des filières sur lesquels les agents sont recrutés (un grade d'attaché territorial par tradition plus féminin, est moins bien rémunéré que le grade d'Ingénieur, de même niveau de responsabilité mais assez typiquement masculin).

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en catégorie A s'était réduit entre 2017 et 2019 (500 € d'écart en moyenne entre hommes et femmes en catégorie A sur 2017 pour 207 € en 2019). Celui-ci est reparti à la hausse en 2020 : 344 € d'écart.

En catégorie B et C aussi, les agents masculins perçoivent toujours en moyenne une rémunération supérieure à leurs collègues féminines.

#### REMUNERATIONS PAR FILIERES (en euros et pour les agents à temps complet)

Sexe de l'agent	Activité Physique et Sportive	Administrative	Animation	Culturelle	Sanitaire et Sociale	Technique	Moyenne
Féminin	2148,14	2268,52		2286,25	2691,47	2258,15	<b>2268,27</b>
Masculin	2188,35	3199,16	2283,59	2654,62		2216,57	<b>2496,73</b>
<b>Total général</b>	<b>2174,95</b>	<b>2564,13</b>	<b>2283,59</b>	<b>2393,20</b>	<b>2691,47</b>	<b>2227,95</b>	<b>2381,97</b>

A part dans la filière technique (dans laquelle on retrouve notamment les agents féminins d'entretien), toutes les autres filières sont plus rémunératrices pour les hommes que pour les femmes dans la collectivité. Des disparités apparaissent nettement, surtout dans la filière administrative ainsi que dans la filière culturelle.

La forte différence constatée sur la filière administrative est notamment due au niveau des postes occupés par les hommes dans la collectivité, et aussi à leur âge et à leur ancienneté dans la collectivité. Les mesures de revalorisation salariale prises en 2019 n'ont pas permis d'améliorer cette situation en 2020.

Ce point devra faire l'objet d'une étude plus approfondie, d'autant que parallèlement le salaire moyen des agents de la Communauté d'agglomération est passé de 2 184 € bruts mensuels en 2017 à 2 381 € bruts mensuels en 2020.

## 5° - Données relatives à la formation professionnelle (chiffres 2020 donc partiels)

Nombre de jours de formation par catégorie au 30/09/20				
Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général
Féminin	10	27	18	55
Masculin	8	14	30	52
Total général	18	41	48	107

Nombre de jours de formation par filière au 30/09/20					
Sexe de l'agent	Administrative	Culturelle	Sanitaire et Sociale	Technique	Total général
Féminin	21	17	2	15	55
Masculin	10	10		32	52
Total général	31	27	2	47	107

### ACCES A LA FORMATION DES AGENTS : Comparatif en pourcentage par catégorie et par sexe

En catégorie A, les agents féminins représentent 40 % des effectifs ; celles-ci ont effectué 55 % des jours de formation réalisés en catégorie A.

En catégorie B, les agents féminins représentent 56 % des effectifs ; celles-ci ont effectué 65 % des jours de formation réalisés en catégorie B.

En catégorie C, les agents féminins représentent 52 % des effectifs ; celles-ci ont effectué 37 % des jours de formation réalisés en catégorie C sur l'année 2020.

Ces chiffres montrent que :

- les agents féminines de catégorie A et B partent plus en formation que leurs collègues masculins (démontrant une démarche volontaire de se former plus importante chez les femmes)
- a contrario que les agents féminins de catégorie C partent très (trop?) peu en formation par rapport à leurs collègues masculins.

Le nombre de jours de formation par filière fait apparaître une répartition assez homogène même si celle-ci n'est pas ici comparée au poids relatif des filières au sein des effectifs.

## 6° - Données relatives à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire accepte systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à tous les agents qui en font la demande, surtout les femmes en l'occurrence. Ces pratiques permettent de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

En outre, les agents disposent de la possibilité de travailler sur 4 jours et demi en fonction des besoins du service pour leur permettre de libérer leurs mercredis après-midi ou autre demi-journée s'ils le souhaitent.

De plus, depuis janvier 2020, une **expérimentation de télétravail a été engagée dans toutes les Directions de la collectivité**. Ce mode de travail est en effet de plus en plus souhaité notamment pour éviter des trajets inutiles mais aussi pour favoriser l'articulation vie professionnelle / vie privée. **Cette expérimentation a été interrompue par la période de confinement due au COVID 19 mais elle se poursuit actuellement et devrait même se développer en 2021.**

Il reste malgré tout que plusieurs services de la Communauté d'agglomération travaillent en horaires et jours décalés par rapport aux horaires habituels de travail. Il s'agit d'une part des services des centres aquatiques (travail normal les samedis et dimanches, ponctuel en soirée), et d'autre part les services du Théâtre « Le Dôme » (travail en soirée et en WE). A noter que l'équipe des techniciens et des SSIAP, appelés à assister le montage et les répétitions, ainsi qu'à rester le plus tard dans la nuit après les spectacles, n'est aujourd'hui constituée que d'hommes dans la tranche d'âge 20 / 39 ans principalement .

A la piscine, aucune disposition particulière n'est prise pour favoriser l'un ou l'autre des 2 sexes dans la répartition des jours à travailler le week-end. Au théâtre, l'ensemble des équipes, hommes et femmes

confondus, sont sollicités de la même manière pour assurer les services liés aux spectacles en soirée ou en week-end. Les modalités de récupération ou de majoration des heures faites en dehors des bornes horaires de travail sont désormais harmonisées au sein de ce service communautaire.

**Ces contraintes horaires qui influent notablement sur la vie de famille ont été prises en compte dans le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Engagement professionnel appliqué depuis le 1er janvier 2020.**

## **7° - Données relatives à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement**

La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de la Communauté d'agglomération sont particulièrement mobilisées sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. La Communauté d'agglomération dispose toujours :

- d'un assistant social du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH
- d'un médecin agréé qui fait « office » de médecin du travail puisque les tentatives de recrutement d'un médecin du travail par la Communauté d'agglomération sont pour l'heure restées vaines,
- des services d'un psychologue du travail,
- d'un service de santé au travail intégré à la Direction des Ressources Humaines constitué d'un agent spécialisé sur ces sujets et d'une conseillère en prévention.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en marche.

En outre, la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Ville de Saumur, a lancé depuis novembre 2018, une étude diagnostic sur les risques psycho-sociaux (RPS) ; ce diagnostic est destiné à permettre de déceler toutes les faiblesses ou points de vigilance dans l'organisation des services, de repérer les éventuelles formes de violence ou de harcèlement en milieu de travail, de mettre en œuvre un programme d'actions et de prévention des RPS en général.

Les résultats de la 1ère phase de diagnostic (après enquête individuelle auprès des agents, réunions thématiques diverses, travail sur pistes d'améliorations) ont été livrés à la mi-décembre 2019. Les plans d'action qui découlent du diagnostic auraient dû être mis en œuvre à compter de janvier 2020 ; des difficultés avec le cabinet en charge de ce dossier n'ont pas permis d'aboutir dans les délais prévus avant le confinement. Les travaux sur ce sujet sont désormais relancés en lien avec les agents du CHSCT et avec les élus.

En outre, et en parallèle de cette démarche RPS, des études ou diagnostics de fonctionnement sont régulièrement lancés dans les services communautaires afin d'appuyer des démarches de réorganisations rendues nécessaires par l'évolution de la Communauté d'agglomération. Ces réorganisations, déstabilisantes pour le fonctionnement collectif des services met aussi parfois à mal le cadre de travail individuel des agents les composant.

A noter enfin que tous les agents membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont reçu une formation leur permettant d'appréhender particulièrement les questions de violences sur le lieu de travail et les problématique de harcèlement. Ces agents sont donc en cela, une ressource mobilisable à l'écoute de leurs collègues, notamment féminines. Une démarche spécifique sur les violences faites aux femmes pourrait être proposée au sein de la collectivité en 2021.

Vu pour être annexé à la délibération n° 2020-182 DC du 12 novembre 2020

Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Maire de la Ville de Saumur,

Jackie GOULET

